

Ursula Reutner

1 Vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies

Abstract : Le français coexiste avec d'autres langues dans chaque territoire où il s'est établi. Les modalités et conséquences de cette coprésence amènent à différents types de francophonies, qui sont décrits dans ce qui suit en tenant compte de plusieurs dimensions. L'article met en lumière de nombreux aspects pertinents de la situation démilinguistique et de l'histoire linguistique des différents pays, ainsi que de leur aménagement linguistique externe et interne et des particularités du français. Il les illustre à partir d'exemples tirés du *Manuel des francophonies* pour garantir qu'il ne s'agisse pas d'un simple jeu théorique, mais que les propositions sont applicables à la réalité sur place. De cette manière, se forment plusieurs groupes de pays unis sous une perspective particulière. Bien que l'on puisse aussi grouper certains pays sous plusieurs angles, les regroupements changent selon le critère pris en considération, ce qui montre qu'une typologie basée sur une seule dimension s'avère trop restreinte pour refléter une réalité linguistique complexe et qu'il vaut mieux ouvrir la voie vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies.

Keywords : typologie, francophonie, diglossie, bilinguisme, contact de langues, aménagement linguistique

1 Situation démilinguistique

Objectif – Le français est une langue mondiale qui se parle dans bon nombre de pays répartis sur les cinq continents, mais il n'y est normalement pas le seul moyen de communication. Cet article illustre les rapports qu'il entretient avec les langues présentes avec lui dans l'histoire et à l'heure actuelle, aussi bien que d'autres aspects qui permettent de définir sa situation dans les différents pays. Son objectif principal est de fournir des éléments pour une typologie des francophonies, ce qui se combine idéalement avec sa fonction liminaire au sein du *Manuel des francophonies*, fonction qui vise à familiariser le lecteur avec la terminologie et les concepts de base sous-jacents aux différentes contributions et à proposer un cadre lui permettant de situer les pays présentés successivement.

Dimension, sous-dimension, critère – Pour arriver à ces fins, nous établirons et expliquerons les cinq dimensions qui ponctuent tous les articles du manuel : situation démilinguistique, survol historique, aménagement externe, particularités du français et aménagement interne, chacune avec plusieurs sous-dimensions. Prenons



Carte 1 : Francophonies en Europe

comme exemple la première dimension « situation démolinguistique », dont on peut extraire entre autres la sous-dimension « officialité du français » avec les critères (i) seule langue officielle, (ii) langue officielle à côté d'autres, (iii) langue non officielle, la sous-dimension « locuteurs francophones » avec les critères (i) moins de 20%, (ii) de 20% à 49%, (iii) de 50% à 80%, (iv) plus de 80%, et la sous-dimension « répartition géographique » avec les critères (i) distribution égale, (ii) distribution inégale. Les critères permettent de former des groupes de pays pour chaque sous-dimension, comme le montrent à titre illustratif les tableaux 1 et 2. Pour une typologie pluridimensionnelle, ces tableaux devraient être complétés et intégrés, joints à d'autres encore à établir, dans une matrice complexe, dont nous allons discuter la pertinence dans les conclusions.

Démarche – Avant de pouvoir évaluer le potentiel et les limites d'une telle typologie, il s'agit d'examiner en détail les cinq dimensions proposées à cette fin, en répondant tout d'abord aux questions pertinentes à la première dimension : quelles langues sont parlées dans une francophonie donnée ? Comment les différentes langues se répartissent-elles dans sa population et dans sa géographie ? Nous traitons



Carte 2 : Francophonies en Amérique

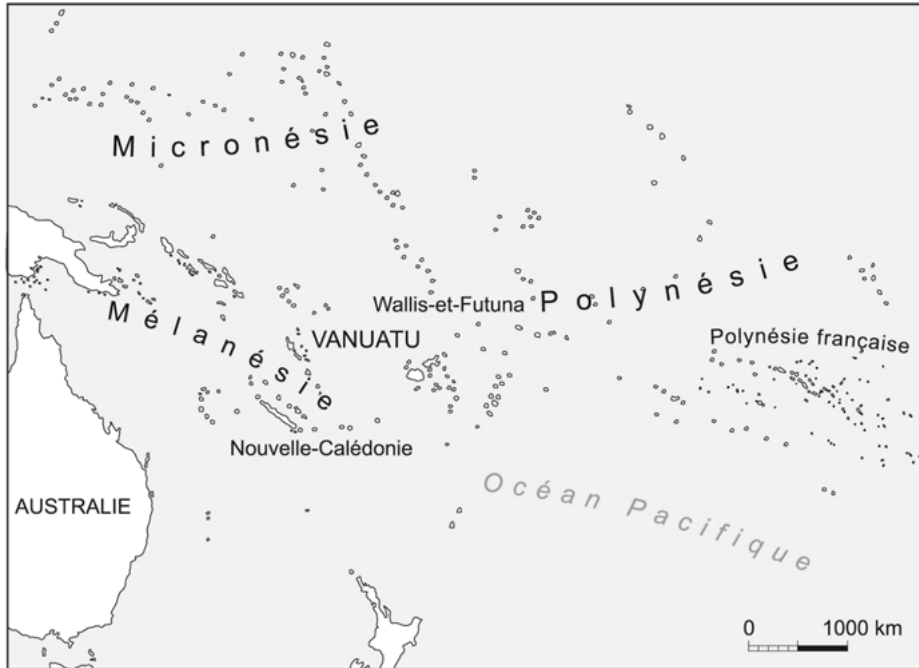
ces questions (comme celles formulées pour les dimensions suivantes) à partir du choix des zones traitées dans le manuel. C'est en les passant au filtre des critères établis pour la typologie que nous pouvons mettre ces critères à l'épreuve par des exemples concrets tirés des articles successifs, ce qui nous permet en même temps d'illustrer les différentes dimensions et sous-dimensions.

Francophonies choisies à titre illustratif – Les francophonies choisies à titre illustratif dans cet article relevant de la même sélection pour le manuel dans son ensemble, nous renvoyons à l'article 70 Introduction pour les explications sur leur représentativité. Mentionnons ici simplement que les francophonies de l'Europe et de l'Amérique sont presque toutes prises en compte : en Europe, avec les régions où le français est en contact avec des langues régionales en France (surtout Alsace,



Carte 3 : Francophonies en Afrique

Bretagne, Catalogne, Corse, Occitanie et Pays basque), ainsi qu'avec la Belgique (surtout Wallonie et Bruxelles), la Suisse (surtout Romandie), le Luxembourg et le Val d'Aoste (cf. la carte 1 qui montre, comme toutes les cartes de cet article, les francophonies qui nous servent d'exemples en gris foncé, les autres en gris clair) ; en Amérique, avec le Canada (surtout Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Ontario), les États de la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane aux États-Unis ainsi que (figurant dans les tableaux 1 et 2 sous la partie « îles et DROM ») Haïti, Guadeloupe et Martinique aux Antilles et la Guyane en Amérique du Sud (cf. carte 2). En Afrique, nous avons dû effectuer un choix qui se focalise, pour le Maghreb, sur l'Algérie et le Maroc, et pour les pays subsahariens sur la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Cameroun, le Burundi et le Sénégal, ainsi



Carte 4 : Francophonies dans l'Océanie

que les îles (qui sont abordées une nouvelle fois sous la partie « îles et DROM » des tableaux) de Madagascar, des Comores, de Mayotte, de La Réunion, de Maurice et des Seychelles (cf. carte 3). L'Asie est représentée par le Liban, le Vietnam, le Cambodge et le Laos ; les francophonies océaniques comprennent la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie, le Vanuatu et Wallis-et-Futuna (cf. carte 4).

1.1 Langues officielles et non officielles

Sous l'angle de l'officialité des langues ancrées dans un territoire, on peut classer les francophonies en trois groupes de zones linguistiques : (i) zones ayant le français comme seule langue officielle (France métropolitaine et d'outre-mer, cantons unilingues suisses, Québec, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal) ; (ii) zones ayant le français comme langue officielle à côté d'autres, qui sont soit des grandes langues riches d'une longue histoire de codification (langues alignées à gauche dans la colonne « langue(s) officielle(s) : autre(s) langue(s) » du tableau 1) : l'allemand (Belgique, Wallonie, Suisse, Romandie bilingue, Luxembourg), l'anglais (Canada, Nouveau-Brunswick, Cameroun, Maurice, Seychelles, Vanuatu), l'arabe (Comores), l'italien (Suisse, Val d'Aoste) et le néerlandais/flamand (Belgique, Bruxelles), soit des langues qui, ayant accédé plus tard au processus de codification, n'en sont que

plus intéressantes en tant que telles (langues alignées à droite dans la même colonne) : romanche (Suisse), luxembourgeois (Luxembourg ; pour des précisions terminologiques cf. le paragraphe *Lois nationales* sous 3.1), kirundi (Burundi), créole (Haïti, Seychelles), malgache (malagasy, Madagascar), comorien (shikomori, Comores), bichelamar (bislama, Vanuatu) ; enfin (iii) zones où le français n'est pas la langue officielle, soit qu'il n'est pas officiellement reconnu en tant que telle malgré sa présence indéniable (Algérie, Maroc, Liban, pays où l'arabe et/ou l'amazighe sont déclarés langues officielles), soit que ses traces se manifestent plutôt faiblement (certaines provinces canadiennes, ainsi que certains États des États-Unis) ou très faiblement (Vietnam, Cambodge, Laos, dont les langues officielles sont respectivement le vietnamien, le khmer et le laotien). Le français apparaît dans ces cas (joint à l'anglais et à l'espagnol) dans la colonne « langue(s) non officielle(s) : coloniale(s) » du tableau 1, tandis que la colonne « langue(s) non officielle(s) : autochtone(s) » comprend les langues développées sur place, soit à la base du français (comme les créoles), soit déjà présentes sur le territoire avant le français : les langues amérindiennes et africaines, ainsi que les langues régionales de la communauté française de Belgique, qui protège par ex. le wallon, le picard, le gaumais (lorrain), le champenois et le francique, et de la France métropolitaine et d'outre-mer dont l'occitan, le francoprovençal (arpitan), le catalan, le corse, l'alsacien, le breton (brezhoneg), le basque (euskara), ainsi que le mahorais (shimaore), le kibouchi (shiboushi), le tahitien (reo mā'ohi), le wallisien (faka'uvea) et le futunien (fakafutuna).

1.2 Locuteurs francophones

Pourcentage des francophones – Combien de personnes sont francophones dans un certain pays ? Pour en avoir une première idée, regardons les chiffres indiqués par l'OIF (2014, 16–19) et intégrés dans le tableau 1 dans le but de former quatre groupes de francophonies : moins de 20% de francophones (Burundi, Vietnam, Cambodge, Laos) ; de 20% à 49% (Canada, Nouveau-Brunswick, Algérie, Maroc, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Cameroun, Sénégal, Liban, Haïti, Madagascar, Comores, Vanuatu), de 50% à 80% (Belgique, Suisse, Val d'Aoste, Maurice, Seychelles), plus de 80% (France métropolitaine et d'outre-mer où les 97% et les 83% indiqués représentent un pourcentage global en faisant abstraction des différences régionales, Wallonie-Bruxelles, Luxembourg, Québec). Ces chiffres nécessitent forcément une interprétation, comme nous l'éclairerons dans les paragraphes suivants qui nous fournissent également la terminologie de base.

Tableau 1 : Situation démolinguistique

	langue(s) officielle(s)		langue(s) non officielle(s)		locuteurs du français selon l'OIF				
	français	autre(s) langue(s)	coloniales	autochtones	< 20%	20–49%	50–80%	> 80%	
Europe									
Occitanie	f			occitan				97%	
Pays franco-provençal	f			francoprovençal				97%	
Catalogne	f			catalan				97%	
Corse	f			corse				97%	
Alsace	f			alsacien				97%	
Bretagne	f			brezhoneg, gallo				97%	
Pays basque	f			euskara				97%	
Belgique	f	néerlandais allemand					72%		
Wallonie	f	allemand		wallon, picard				98%	
Bruxelles	f	néerlandais						98%	
Suisse	f	allemand, italien romanche					66%		
Romandie unilingue	f			francoprovençal, walser					
Romandie bilingue	f	allemand							
Luxembourg	f	allemand luxembourgeois						96%	
Val d'Aoste	f	italien		francoprovençal, walser			60%		
Amérique									
Canada	f	anglais		langues amérindiennes			29%		
Québec	f		anglais					93%	
Nouveau-Brunswick	f	anglais					42%		
Nouvelle-Écosse		anglais		français					
Île-du-Prince-Édouard		anglais		français					
Ontario		anglais		français					

Tableau 1 : (suite)

	langue(s) officielle(s)		langue(s) non officielle(s)		locuteurs du français selon l'OIF			
	français	autre(s) langue(s)	coloniales	autochtones	< 20%	20–49%	50–80%	> 80%
Ouest du Canada	anglais		français					
Nouvelle-Angleterre	anglais		français					
Louisiane	anglais		français	créole				
Afrique								
Algérie	arabe amazighe		français				33%	
Maroc	arabe amazighe		français, espagnol				31%	
Côte d'Ivoire	f			langues africaines			34%	
Burkina Faso	f						22%	
Cameroun	f	anglais					40%	
Burundi	f	kirundi					8%	
Sénégal	f						29%	
Asie								
Liban	arabe		français				38%	
Vietnam	vietnamien		français				0,7%	
Cambodge	khmer		français				3%	
Laos	laotien		français				3%	
Îles et DROM								
Haïti	f	créole					42%	
Guadeloupe	f			créole				83%
Martinique	f			créole				83%
Guyane	f			créole				83%
Madagascar	f	malagasy					20%	
Comores	f	arabe shikomori					25%	
Mayotte	f		shimaore, shiboushi					83%
La Réunion	f			créole				83%
Maurice	f	anglais		créole			73%	
Seychelles	f	anglais créole					53%	

Tableau 1 : (suite)

	langue(s) officielle(s)		langue(s) non officielle(s)		locuteurs du français selon l'OIF			
	français	autre(s) langue(s)	coloniales	autochtones	< 20%	20–49%	50–80%	> 80%
Polynésie française	f			reo mā'ohi				83%
Nouvelle-Calédonie	f			langues austronésiennes				83%
Wallis-et-Futuna	f			langues austronésiennes				83%
Vanuatu	f	anglais bislama						31%

Critères de l'OIF – L'OIF est bien consciente du problème de « comment compter ? » (2014, 13–16) et du fait que la seule option pour établir des chiffres absolument fiables serait de « s'entretenir individuellement avec chaque habitant de la planète » (2014, 7). Acculée à cette impossibilité, elle fait toutefois de son mieux pour établir une statistique cohérente, en évaluant les résultats des recensements de la population et les réponses de ses pays membres à un questionnaire, en dépouillant les enquêtes réalisées sur place et en interprétant les données sur la scolarisation et le système éducatif. Elle distingue aussi entre trois types de « planètes francophones » : les planètes « naître en français », « vivre (aussi) en français », « choisir le français comme langue étrangère » (2014, 10–13) pour appliquer enfin une définition plutôt généreuse : « Revenons donc au sens commun, qui entend par < francophone > une personne capable de parler en français » (2014, 7). Pour l'Allemagne, par ex., elle postule un nombre de 11.943.000 locuteurs, soit 14% des Allemands, même si la plupart d'entre eux n'ont appris le français que comme langue étrangère. Le nombre total des francophones dans le monde s'étend ainsi à 274 millions, dont 212 millions l'utilisent au quotidien (OIF 2014, 8).

Critères de Statistiques Canada – Regardons maintenant directement une des sources exploitées par l'OIF. Statistiques Canada (2011) nous fournit des informations particulièrement précises pour le Canada, en posant dans ses recensements quinquennaux plusieurs questions concernant la langue. Les données qui en résultent sur la capacité de soutenir une conversation sont quasiment identiques à celles de l'OIF : « Cette personne connaît-elle assez bien le français [ou l'anglais] pour soutenir une conversation ? » (Canada 30,1%, Québec 94,4%, Nouveau-Brunswick 42,2%, Ontario 11,3%), ce qui est cohérent avec le parti-pris de l'OIF de compter les « personnes capables de parler le français ». Cette méthode de dénombrement n'est pas la seule possible, comme le montrent les réponses aux autres questions posées par Statistiques Canada : « Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore ? » et « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison ? », qui produisent des pourcentages plus

modérés (langue maternelle/langue parlée le plus souvent à la maison : Canada 22%/23,8%, Québec 79,7%/87%, Nouveau-Brunswick 32,5%/33,2%, Ontario 4,4%/4,7%).

Critères d'autres enquêtes – L'exemple du Canada montre clairement que les différentes définitions du locuteur francophone font varier la statistique. Pour mieux comprendre le comptage de l'OIF, il est intéressant de le comparer avec les résultats des enquêtes d'autres instituts de statistiques nationaux, de différents organismes et institutions et de chercheurs individuels. Présentons seulement quelques exemples de divergences éclatantes : pour la Suisse, l'OIF indique 66% de locuteurs y inclus les Suisses alémaniques et italophones ayant des connaissances en français, alors que dans le dernier recensement fédéral, seuls 22,5% des Suisses déclarent le français comme langue principale (Confédération suisse 2014). Au Luxembourg, l'OIF considère que presque tous les Luxembourgeois ont des compétences en français, mais dans le recensement de 2011, seuls 55,7% des Luxembourgeois indiquent le parler habituellement et seulement 12,1% le considèrent comme leur langue principale, contre 55,8% pour le luxembourgeois (cf. Insee 2011). En Val d'Aoste, seuls 1,18% des personnes sondées en 2001 déclarent le français comme leur langue maternelle (cf. Cavalli 2004, 33), alors que l'OIF postule une francophonie de 60%. En Haïti, les 42% indiqués par l'OIF contrastent de manière éclatante avec l'estimation de Dejean (2011) qui donne 20.000 personnes (0,2%) parlant le français comme L1 et 280.000 (2,8%) comme L2, et même avec les chiffres plus élevés de Rossillon (1995, 77) qui postulait encore 10,9% de locuteurs réels et 17,93% de locuteurs potentiels. À Maurice (73% de francophones d'après l'OIF), la langue « parlée le plus souvent au foyer » selon le dernier recensement donne les résultats suivants : « 84% créole seulement, 5,3% bhojpouri seulement, 3,6% français seulement » (Republic of Mauritius 2011) ; aux Seychelles (53% de francophones pour l'OIF), seuls 0,8% des sondés dans le recensement de 2002 déclarent le français comme « première langue parlée » au foyer contre 91,8% pour le créole (cf. Carpooran et al. 2010, 75, dans OIF 2010). Mais les pourcentages indiqués par l'OIF ne sont pas toujours plus élevés que les pourcentages que l'on trouve dans d'autres sources. En Afrique subsaharienne, où Rossillon distingue entre locuteurs potentiels (lp), « qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins deux ans en français », et locuteurs réels (lr), « qui ont suivi un cursus scolaire d'au moins six ans en français » (1995, 79, et 81–89 pour ce qui suit), l'OIF donne certes des chiffres plus élevés que le total de lp et lr pour le Burkina Faso (OIF 22% vs lp 5% + lr 10% = 15%), mais plus bas pour les autres pays : Côte d'Ivoire (OIF 34% vs lp 16% + lr 33% = 49%), Cameroun (OIF 40% vs lp 14% + lr 34% = 48%), Burundi (OIF 8% vs lp 2% + lr 21% = 23%), Sénégal (OIF 29% vs lp 11% + lr 21% = 32%). Ces différences s'expliquent en partie par les changements réels survenus entre 1995 (Rossillon) et 2014 (OIF), le pourcentage de personnes devenant francophones par scolarisation étant automatiquement en baisse lorsqu'il s'agit de pays africains à fort taux de natalité et de rajeunissement démographique ; l'OIF conclut donc pour l'avenir de la francophonie africaine : « tout dépendra de la capacité du système éducatif à absorber et scolariser ces nouvelles générations » (2014, 15).

Définition d'un locuteur – Les pourcentages divergents sont surtout dus, on l'a vu, à des conceptions différentes de ce qu'est un locuteur francophone. Les personnes « capable[s] de parler français » (OIF) se différencient, sous un angle purement linguistique, selon leur niveau de compétence linguistique, et dans la perspective extralinguistique, selon leur mode d'apprentissage du français et le contexte de leur pratique actuelle. Ceci nous permet de distinguer entre un locuteur du français comme (i) langue première au sens de (i-i) 'langue apprise premièrement', ce qui ne renseigne pas forcément sur l'emploi et les compétences actuels ou (i-ii) 'langue la plus parlée au foyer actuellement', ce qui ne nous dit pas si l'enquêté a reçu sa première socialisation en français, (ii) langue seconde (ii-i) au sens de 'langue apprise comme deuxième langue' ou (ii-ii) 'langue utilisée de manière quotidienne comme deuxième langue' ou (iii) une langue étrangère. Si flous qu'ils soient, ces termes permettent de former des groupes de pays où un certain type de locuteur prédomine et ils sont sans aucun doute plus clairs que celui, préscientifique, de langue maternelle, qui peut également n'avoir qu'une valeur symbolique, lorsqu'une personne déclare la langue de sa mère (ou grand-mère) comme langue maternelle, sans avoir été élevée dans cette langue et sans être vraiment capable de la parler.

1.3 Répartition des langues

Répartition géographique – L'emploi des langues varie souvent en fonction de la région, du groupe social et/ou de la situation de communication. Commençons par la répartition géographique : dans un contexte bi- et surtout multilingue, les différentes langues se répartissent rarement de manière égale sur tout le territoire, mais on constate au contraire que certaines régions sont plus marquées par une langue que d'autres. Les locuteurs de la langue voisine habitent fréquemment les zones frontalières, ce qui s'observe par ex. dans l'anglophonie québécoise (cf. Reutner à paraître). Plus qu'en province, la francophonie s'accuse aussi souvent dans la capitale : dans les centres urbains de l'Afrique subsaharienne, par ex., où convergent des ethnies et des langues diverses.

Répartition sociale – L'emploi des langues est également déterminé par l'appartenance à un groupe social (âge, sexe, profession, etc.). Prenons à titre d'exemple le déclin des langues régionales dans les jeunes générations en France : chez les plus de 65 ans, les bascophones utilisant autant ou plus le basque que le français sont 59,2%, à quoi s'ajoutent les 13,6% de locuteurs qui utilisent le basque, mais moins que le français ; parmi les 50–64 ans, ces chiffres reculent à 30,4%/24,9%, entre 35 et 49 ans à 23%/18,5%, entre 25 et 34 ans à 15,9%/23,5% (avec une montée qui s'explique par les néo-locuteurs) et entre 16 et 24 ans à 14,4%/21,9% (Eusko Jauriaritza/Gobierno Vasco 2013, 223) ; le corse est transmis par voie familiale chez 42% des plus de 65 ans (30% corse + 12% corse et français), mais seulement chez 17% des 18–24 ans (2% corse + 15% corse et français) (Cunigliere esecutivo 2013, 65) ; en Alsace, 74% sont

dialectophones dans la tranche d'âge 60+, contre 54% entre 45 et 59 ans, 24% entre 30 et 44 ans et seulement 12% entre 18 et 29 ans (edinstitut 2012, 8).

Répartition fonctionnelle – À côté des critères géographiques et sociaux, la répartition de plusieurs langues sur un même territoire peut se définir aussi selon des aspects fonctionnels. Dans une situation de diglossie (*δι* 'deux' + *γλῶσσα* 'langue'), la langue employée dans le cadre privé, en famille et entre amis, dans des situations de sociabilité et de détente, remplit les fonctions dites « basses » ; la langue qui domine dans les domaines publics comme l'administration, l'école et les médias écrits – domaines que l'on observera plus en détail dans la section 3 sous la perspective de l'aménagement linguistique – occupe les fonctions dites « hautes ». Cette hiérarchisation des langues en situation concomitante sous le terme de *diglossie* remonte à Ferguson (1959), qui l'a restreinte pour sa part à des variétés apparentées (créole et français en Haïti, allemand et alémanique en Suisse, arabe classique et arabe dialectal en Afrique du Nord), mais il ne fait plus débat, à l'heure actuelle, que l'on peut judicieusement élargir ce concept à toute situation de différenciation fonctionnelle entre deux langues : aux Petites Antilles, par ex., un créole à base française coexiste avec le français en Guadeloupe et Martinique, mais aussi avec l'anglais dans les îles voisines de Sainte-Lucie et de la Dominique – deux situations provoquant des effets trop similaires à de nombreux égards pour ne parler de diglossie que dans la première. Pour garder le terme de *diglossie* sans négliger le critère de parenté, on peut distinguer, à titre de compromis, entre in-diglossia et out-diglossia (Kloss 1966, 138). La différenciation diglossique entre deux langues s'accompagne de sentiments épilinguistiques particuliers : tandis que la langue remplissant les fonctions « hautes » est considérée comme prestigieuse, celle pour les contextes « bas » est en même temps stigmatisée et valorisée comme agréable et sympathique. Puisque le rapport hiérarchique entre la norme endogène et exogène du français (cf. le paragraphe *Exo-/endogène et basi-/acrolecte* sous 4) peut également constituer une diglossie, à laquelle s'ajoute parfois une diglossie par rapport à la langue coprésente dans le pays, on observe la coexistence de différents types de rapports diglossiques dans un même pays dont la diglossie à double domination et la diglossie à position en sandwich (cf. le paragraphe *Diglossie pluridimensionnelle* sous 5.1.1).

Répartition non fonctionnelle – Dans la suite de ce texte, nous distinguerons donc entre la *diglossie*, terme néo-grec réservé à la répartition fonctionnelle des langues dans une société, et le *bilinguisme* (*bi* 'deux' + *lingua* 'langue'), variante néo-latine qui désigne la coprésence de deux langues dans la société (bilinguisme sociétal) ou chez l'individu (bilinguisme individuel) en faisant abstraction de la fonction et du prestige des langues. En combinant le concept de bilinguisme avec celui de diglossie (Fishman 1967), nous pouvons décrire les scénarios suivants : la diglossie combinée au bilinguisme sociétal, scénario où la majorité de la population peut mobiliser facilement les deux langues (par ex. Martinique), et la diglossie sans bilinguisme sociétal, scénario où un groupe de la population maîtrise la variété haute, l'autre la variété basse

(présente sous une forme modérée en Haïti, où la majorité de la population est monolingue créolophone ou n'emploie qu'un français sommaire).

2 Survol historique

Pour comprendre le statut actuel des langues dans les francophonies, il est judicieux de se poser au moins deux questions concernant leur histoire. Premièrement, comment le français s'est-il établi dans le territoire ? Deuxièmement, quels événements historiques ont ensuite joué un rôle important ?

2.1 Début de la francophonie

Empire romain : continuité et expansion – Les francophonies de l'Europe et de l'espace méditerranéen traitées dans le manuel appartenaient toutes à l'Empire romain. Dans le domaine d'oïl (la partie septentrionale de la France et la Wallonie ainsi qu'une frange de la Romandie), le français est la continuation (fc) directe du latin. Dans les autres régions, le latin a soit évolué, pour donner naissance à d'autres langues romanes (catalan, occitan, et, mutatis mutandis, corse, francoprovençal), soit il n'a pas pu supplanter la langue déjà présente ou s'imposer par rapport à une autre langue importée plus tard (allemand, arabe, basque, breton, flamand). Le français s'y est imposé par expansion (fe) : dans les territoires francoprovençaux (de France, de Romandie et du Val d'Aoste – zones de transition entre continuité et expansion), il avait pénétré déjà avant même l'annexion à la France de Lyon par le traité de Vienne (1312) et bien avant celle de la Savoie par le traité de Turin (1860) ; tandis que dans les pays occitans, l'expansion commence certes par les guerres contre les Albigeois (1208–1229), mais il faudra attendre l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) pour que le français se substitue à l'occitan comme langue de chancellerie. L'administration de la Bretagne a opté progressivement pour le français (en lieu et place du latin) dès l'avènement de Jean II au duché (1286) et est donc devenue francophone bien avant le traité d'union de la Bretagne à la France (1532). L'annexion du Pays basque s'effectue à partir de 1451 (Bayonne et Labourd), 1510 (Soule) et 1589/1620 (Basse-Navarre), celle de l'Alsace est amenée par le traité de Westphalie (1648) et d'autres traités et conquêtes dont la capitulation de Strasbourg (1681) ; le pays catalan tombe dans l'escarcelle française par le traité des Pyrénées (1659), la Corse par la vente de l'île par une banque génoise (1768), et Bruxelles devient francophone lorsque la création de l'État belge (1830) contribue à franciser progressivement la capitale (qui passera de 30% de francophones en 1830 aux 90% d'aujourd'hui). En dehors de l'Europe, l'appartenance à l'Empire romain permet de distinguer entre les colonies établies sans tradition latine et des colonies comme l'Algérie, le Maroc et le Liban où le français réimporté par les aspirations coloniales a pu renouer avec les modestes traces d'une ancienne latinité.

Ces trois derniers pays appartiennent donc en même temps à la Romania submersa et la Romania nova et représentent, pour reprendre les termes de Jablonka (2013), une Romania re-emersa.

Expansion en Amérique et dans l'océan Indien : premier empire colonial – L'expansion se poursuit dans le Nouveau Monde à partir du XVII^e siècle : la colonisation de l'Acadie commence par la fondation de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) en 1604 par Samuel de Champlain, qui explore également la rivière des Outaouais vers la baie Géorgienne en 1615 ; celle du Québec actuel avec la fondation de la ville de Québec en 1608 et d'autres villes le long de la rivière Saint-Laurent comme Trois-Rivières (1634) et Montréal (1642) ; celle de la Louisiane avec l'arrivée de Robert Cavelier de la Salle (1682), venu du Canada pour exploiter le Mississippi, et se poursuit avec la fondation de Mobile (1710) et de La Nouvelle-Orléans (1718). Sont établies également au XVII^e siècle les colonies de la Martinique (1635), la Guadeloupe (1635 Karukera) et la Guyane (premières tentatives de colonisation de la France équinoxiale avec de nombreux échecs, 1643 fondation de Cayenne, bague de 1852 à 1946). L'occupation française de la partie occidentale de Saint-Domingue (nommée Hispaniola par Christophe Colomb), aujourd'hui République d'Haïti, est reconnue par le traité de Ryswick (1697). Suivent des forts de traite à l'intérieur du Canada, comme Fort Rouge (1738), fondé par Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de la Vérendrye, à l'endroit où se développera plus tard Winnipeg. Dans l'océan Indien, s'ajoute la présence française à La Réunion (1638, colonisation depuis 1665 – île Bourbon), à Maurice (1715, colonisation depuis 1721 – Isle de France) et aux Seychelles (1742, expédition envoyée par Mahé de la Bourdonnais et placée sous le commandement de Lazare Picault, qui a nommé l'île principale d'après son commanditaire et donné son propre nom à la baie Lazare ; en 1756 les Seychelles deviennent françaises de iure, la colonisation commence en 1770 à partir de l'Isle de France).

Expansion par migration sans annexion – D'autres francophonies ne remontent pas à l'annexion territoriale par la France, mais à des vagues migratoires (vm) à partir de centres francophones déjà établis en Amérique, migrations qui atteignent l'Ouest du Canada, l'Ontario, la Louisiane et les États de la Nouvelle-Angleterre. La francophonie du Canada occidental remonte aux explorateurs et commerçants de l'Est, qui ont poursuivi leur chemin vers le Pacifique pour s'installer au-delà des frontières de l'ancienne colonie. Le peuplement francophone de l'Ontario, quant à lui, date moins de la Nouvelle-France que des vagues de migration du XIX^e siècle, lorsque les paysans québécois et acadiens quittèrent leurs campagnes surpeuplées, ou dans la deuxième moitié du XX^e siècle, suite à l'appel d'air créé par le bassin d'emploi industriel de l'Ontario et par le secteur public devenu bilingue. La Louisiane (cédée par la France en 1763) profite, pour sa part, de mouvements de migration immenses à un moment où son propre avenir francophone est incertain : de 1755 à 1785, 3.000–5.000 Acadiens chassés par les Anglais pendant le Grand Dérangement s'installent en Louisiane, suivis, entre 1791 et 1810, par près de 12.000 réfugiés de Saint-Domingue qui ont abandonné leur pays au cours des événements accompa-

gnant la Révolution haïtienne (cf. Clermont 2006, 67). Les États de la Nouvelle-Angleterre, enfin, reçoivent environ 900.000 Franco-Canadiens lorsque le déclin de l'économie canadienne coïncide avec un besoin massif de main-d'œuvre aux États-Unis, c'est-à-dire entre 1840 et la crise économique de 1929 qui a produit la Grande Dépression.

Expansion en Afrique, en Asie et dans l'Océanie : deuxième empire colonial – Le premier empire colonial, établi surtout en Amérique et remontant au XVII^e siècle, est suivi par un deuxième, qui se consolide à partir du XIX^e siècle en Afrique et en Asie, où les nouvelles aspirations rencontrent les traces des comptoirs établis pendant la première expansion coloniale (par ex. dès 1638 au Sénégal avec la fondation de Saint-Louis en 1659 et l'occupation de l'île de Gorée en 1677). Au Maghreb, les Français fondent une colonie de peuplement en Algérie (1830) et un protectorat franco-espagnol au Maroc (1912) ; en Afrique subsaharienne, ils renforcent leur présence au Sénégal (Jean Dard ouvre en 1817 la première école laïque à Saint-Louis, puis Louis Faidherbe entreprend la conquête de l'intérieur de 1854 à 1865 ; Dakar est fondée en 1857, la conquête du pays s'achève en 1890 et il est intégré dans l'Afrique-Occidentale française en 1895). En plus, sont créées des colonies en Côte d'Ivoire (1893, conquête de la zone lagunaire dès 1842) et au Burkina Faso (1898 sous le nom de Haute-Volta, le royaume mossi de Ouagadougou étant devenu un protectorat déjà en 1896). Après la Première Guerre mondiale, il s'y ajoute le Cameroun (1919), qui passe de la main des Allemands (1884–1919) au double mandat anglais (un cinquième du territoire) et français (quatre cinquièmes), et le Burundi (1919), autre colonie allemande (1890–1919), qui tombe quant à elle, sous la domination belge. Sous prétexte de vouloir contrebalancer l'influence de la Chine en Asie, la France s'empare du Vietnam (1862 Cochinchine, 1883 Annam, 1884 Tonkin), du Cambodge (1863) et du Laos (1893). Comme en Afrique, les contacts commerciaux y sont déjà plus anciens et comprennent des échanges de traite et la présence de missionnaires. Ce deuxième empire colonial englobe également les îles de l'océan Indien : Mayotte (1841), les Comores (l'annexion de Mayotte est suivie par celles des autres îles, 1886 protectorat, 1912 colonie rattachée à Madagascar), Madagascar (1895, Fort-Dauphin installé dès 1642), et de l'Océanie : la Polynésie française (1843 protectorat, annexion en 1880), la Nouvelle-Calédonie (1853), Wallis-et-Futuna (1837 pères maristes, 1887 protectorat) et le Vanuatu (Nouvelles-Hébrides) établi comme condominium franco-britannique en 1906.

2.2 Fin du gouvernement colonial francophone

Dépendance d'un autre pouvoir – L'influence francophone sur les pays européens connaît certes quelques oscillations, mais seul le Val d'Aoste passe de manière permanente à un pays alloglotte, lorsqu'il devient italien en 1861 après avoir appartenu à la maison de Savoie depuis le XI^e siècle. Les colonies françaises qui ne restent

pas françaises ni ne parviennent à l'indépendance tombent toutes entre les mains des anglophones : l'Acadie suite au traité d'Utrecht (1713), le Québec avec le traité de Paris (1763), la Louisiane, après un interlude espagnol (1763–1800), vendue par Napoléon aux États-Unis (1803), Maurice et les Seychelles par le traité de Paris (1814) qui met fin aux guerres napoléoniennes. L'Ontario (Haut-Canada), le Québec (Bas-Canada), le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse (Acadie) deviennent des provinces de la Confédération canadienne (CC) créée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) qui inaugure l'indépendance par rapport à la Grande-Bretagne ; les autres provinces suivent en 1870 (Manitoba), 1871 (Colombie-Britannique), 1873 (Île-du-Prince-Édouard) et 1905 (Saskatchewan, Alberta).

Indépendance – Quelques-unes des colonies deviennent (avec ou sans interlude anglophone) des pays indépendants. La première est Haïti (1804), qui devient ainsi le premier pays où d'anciens esclaves réussissent à se libérer d'un pouvoir colonial pour se gouverner en autonomie. D'autres indépendances se réalisent à partir du milieu du XX^e siècle : le Liban en 1943, le Vietnam, le Laos et le Cambodge après la première guerre d'Indochine (1946–1954). En Afrique, le Maroc acquiert son indépendance en 1956, l'Algérie, après une guerre sanglante, en 1962, les colonies françaises de l'Afrique subsaharienne en 1960 et le Burundi en 1962. À l'indépendance de Madagascar (1960) succèdent celles des autres îles : Maurice (1968), les Comores (1975), les Seychelles (1976) et le Vanuatu (1980). La majorité de ces pays est ensuite devenue membre de l'Organisation internationale de la Francophonie qui comprend en 2017 84 pays : 54 membres, 4 associés et 26 observateurs (pour plus de détails sur les membres de l'OIF et leurs dates d'adhésion cf. Reutner 2015, 179ss.).

Partie intégrante de la France – Une forme particulière de décolonisation consiste à se rapprocher encore plus fermement de la mère-patrie. C'est le chemin qu'ont choisi la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion, qui sont devenues des départements d'outre-mer (DOM) en 1946 et départements et régions d'outre-mer (DOM-ROM ou DROM) en 2003. Également en 1946, la Polynésie française (jusqu'à 1957 Établissements français de l'Océanie) et la Nouvelle-Calédonie sont devenues des territoires d'outre-mer (TOM). Ce statut a également concerné, de manière transitoire (1946/7–1958), la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso/Haute-Volta, le Cameroun, le Sénégal, Madagascar et les Comores, et il a été adopté par Wallis-et-Futuna (d'abord TOM au sein des Établissements français de l'Océanie) en 1961, puis par Mayotte (d'abord au sein des Comores) en 1975, qui l'ont conservé jusqu'à sa disparition en 2003, où il a été transformé en statut de collectivité d'outre-mer (COM). La Nouvelle-Calédonie est déjà devenue une collectivité sui generis (CSG) en 1999 par l'accord de Nouméa (1998), la Polynésie française devient un pays d'outre-mer (POM) en 2004 et Mayotte un DROM en 2011 (collectivité territoriale unique – statut également de la Martinique et la Guyane depuis 2015).

Tableau 2 : Survol historique

	Empire romain		gouvernement francophone			
			début	fin du gouvernement colonial		
	fc	fe			autre pouvoir	indépendance
Europe						
Occitanie		fe	1208–1229/1539			
Pays francoprovençal	(fc)	fe				
Catalogne		fe	1659			
Corse		fe	1768			
Alsace		fe	1648–1681	1871–1918 1940–1945		
Bretagne		fe	1286/1532			
Pays basque		fe	1451–1620			
Wallonie	fc					
Bruxelles		fe	1830			
Romandie	(fc)	fe				
Luxembourg		fe				
Val d'Aoste	(fc)	fe		1861 I		
Amérique						
Québec			1608	1763 GB 1867 CC		
Acadie			1604	1713 GB 1867/1873 CC		
Ontario			(1615) vm	(1763 GB) 1867 CC		
Ouest du Canada			(1738) vm	(1763 GB) 1870–1905 CC		
Nouvelle-Angleterre			vm			
Louisiane			1682 et vm 1800–1803	1763–1800 E 1803 États-Unis		
Afrique						
Algérie		fe	1830		1962	
Maroc		fe	1912 F/E		1956	
Côte d'Ivoire			1893		1946–1958 TOM 1960	

Tableau 2 : (suite)

	Empire romain		gouvernement francophone			
			début	fin du gouvernement colonial		
	fc	fe			autre pouvoir	indépendance
Burkina Faso			1898		1947–1958 TOM 1960	
Cameroun			1919 F/GB		1946–1958 TOM 1960	
Burundi			1919		1962	
Sénégal			1638		1946–1958 TOM 1960	
Asie						
Liban		fe	1920		1943	
Vietnam			1862–1884		1954	
Cambodge			1863		1954	
Laos			1893		1954	
Îles et DROM						
Haïti			1697		1804	
Guadeloupe			1635		1946/2003 D(R)OM	
Martinique			1635		1946/2003 D(R)OM	
Guyane			1643		1946/2003 D(R)OM	
Madagascar			1895		1946–1958 TOM 1960	
Comores			1886		1946–1975 TOM 1975	
Mayotte			1841		1975 TOM/2003 COM 2011 DROM	
La Réunion			1665		1946/2003 D(R)OM	
Maurice			1721	1814 GB	1968	
Seychelles			1756	1814 GB	1976	
Polynésie française			1843		1946 TOM/2003 COM 2004 POM	
Nouvelle-Calédonie			1853		1946 TOM 1999 CSG	
Wallis-et-Futuna			1887		1961 TOM/2003 COM	

Tableau 2 : (suite)

	Empire romain		gouvernement francophone			
			début	fin du gouvernement colonial		
fc	fe			autre pouvoir	indépendance	France
Vanuatu			1906 F/GB		1980	

3 Aménagement externe

Après avoir précisé comment les compétences des locuteurs francophones se répartissent dans les francophonies, quelles autres langues s’y parlent et comment la situation plurilingue actuelle s’est façonnée au cours de l’histoire, il est temps de s’interroger sur le rapport entre les différentes langues dans les domaines publics. Le législateur a-t-il promulgué des lois spécifiques pour encourager l’emploi du français ou pour renforcer la langue qui lui fait concurrence ? Quelles langues se parlent dans l’administration, dans l’enseignement et dans les médias ?

3.1 Législation linguistique

Constitutions – Les langues officielles d’un pays (cf. 1.1) sont souvent stipulées dans la Constitution, (i) quoique ceci ne soit pas obligatoire. L’allemand est par ex. la langue officielle de l’Autriche comme de l’Allemagne, mais tandis que celle-ci renonce à le consigner dans sa Constitution (Grundgesetz), l’Autriche précise : ‘La langue allemande est la langue officielle de la République, sans préjuger des droits accordés aux minorités linguistiques par des lois de la Fédération’ (« Die deutsche Sprache ist, unbeschadet der den sprachlichen Minderheiten bundesgesetzlich eingeräumten Rechte, die Staatssprache der Republik » ; CA, art. 8.1). Les États-Unis ne se prononcent pas sur leur langue officielle dans leur Constitution, pas plus que le Vietnam qui inclut pourtant un article de protection des minorités : « Chaque ethnie a le droit d’utiliser sa langue, son écriture, de conserver son identité nationale et de faire valoir leurs belles mœurs, coutumes, traditions et culture » (CV, art. 5). La République de Maurice ne fixe pas de langue officielle générale non plus, mais détermine la langue de son parlement : ‘La langue officielle de l’Assemblée est l’anglais, mais tout membre peut s’adresser à la Présidence en français’ (« The official language of the Assembly shall be English but any member may address the chair in French » ; CMR, art. 49) et le Luxembourg se limite à annoncer en 1948 : « La loi réglera l’emploi des langues en matière administrative et judiciaire » (CL, art. 29). (ii) Parmi les pays unilingues francophones selon leur Constitution, la France énonce depuis 1992 : « La langue de la République est le français » (CF, art. 2), le Burkina Faso un an auparavant et la Côte

d'Ivoire dès 1960 : « La langue officielle est le français » (CBF, art. 35 ; CCI, art. 1). Le Sénégal établit : « La langue officielle de la République du Sénégal est le Français. Les langues nationales sont le Diola, le Malinké, le Pular, le Sérère, le Soninké, le Wolof et toute autre langue nationale qui sera codifiée » (CSG, art. 1). (iii) Dans d'autres pays, le français partage le statut de langue officielle avec d'autres langues. Parmi ceux qui citent (iii-i) d'autres langues d'origine européenne, la Suisse stipule : « Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche » (CS, art. 4) ; « Les langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche » (CS, art. 70.1). Le Cameroun déclare que « La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur » (CCA, art. 1.3) et le Canada précise : « Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada [« du Nouveau-Brunswick » ; art. 16.2] ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada [« de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick », art. 16.2] » (CC, art. 16.1). Dans d'autres pays, le français est coofficiel avec (iii-ii) le créole (et l'anglais), les Seychelles stipulant par ex. : « Les langues nationales des Seychelles sont l'anglais, le créole et le français » (CSY, art. 4.1) et Haïti : « Le Créole et le Français sont les langues officielles de la République » (CH, art. 5). Dans d'autres pays encore, il est coofficiel avec (iii-iii) des langues autochtones (et l'anglais/arabe), Madagascar précisant par exemple : « La langue nationale est le malagasy. [...] Les langues officielles sont le malagasy et le français » (CMD, art. 4), les Comores : « Les langues officielles sont le Shikomor, langue nationale, le Français et l'Arabe » (CCO, art. 1), le Burundi (où le français est, pour le moment, cf. ↗22 Burundi, seulement indirectement présent dans la formule « autres langues ») : « La langue nationale est le Kirundi. Les langues officielles sont le Kirundi et toutes autres langues déterminées par la loi. Tous les textes législatifs doivent avoir leur version originale en Kirundi » (CB, art. 5) et le Vanuatu : « La langue véhiculaire nationale de la République est le bichelamar. Les langues officielles sont le bichelamar, l'anglais et le français. Les langues principales d'éducation sont l'anglais et le français » (CVA, art. 3.1). (iv) D'autres Constitutions citent des langues officielles autres que le français, bien que celui-ci demeure présent dans la réalité du pays. L'Algérie consigne ainsi : « L'Arabe est la langue nationale et officielle. L'Arabe demeure la langue officielle de l'État » (CAL, art. 3), « Tamazight est également langue nationale et officielle » (CAL, art. 4), le Maroc explique : « L'arabe demeure la langue officielle de l'État. [...] De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun de tous les Marocains sans exception » (CM, art. 5) et le Liban : « L'arabe est la langue nationale officielle. Une loi déterminera les cas où il sera fait usage de la langue française » (CLB, art. 11). En Indochine, le français, peu présent dans la réalité des pays, est absent également des Constitutions : tandis que le Vietnam (85,7% de Viets) ne se prononce pas sur le vietnamien comme langue officielle (voir ci-dessus), le Cambodge (97,5% de Khmers) et le Laos (54,6%

de Laotiens ; pourcentages selon Wfb 2016) déclarent respectivement le khmer et le laotien comme langues officielles : « La langue et l'écriture officielles sont la langue et l'écriture khmères » (CCB, art. 5), « La langue et l'écriture Lao sont la langue et l'écriture officielles » (CLA, art. 89).

Lois nationales – En supplément d'un article dans la Constitution, les nations disposent souvent de lois plus spécifiques pour consigner l'emploi des langues au niveau national et préciser les différents domaines de leur emploi : mentionnons, à titre d'exemple, les lois qui fixent la frontière linguistique en Belgique (1962 ; 1963) et la loi sur les langues officielles au Canada (1969). Parmi les pays qui n'inscrivent pas de langues dans leur Constitution, certains règlent la question linguistique dans d'autres lois : la loi sur le régime des langues au Luxembourg (1984) évite le terme de *langue officielle*, mais explique que « La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois » (art. 1) ; « Les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français » (art. 2) ; « En matière administrative [...] et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise » (art. 3) ; « Lorsqu'une requête est rédigée en luxembourgeois, en français ou en allemand, l'administration doit se servir, dans la mesure du possible, pour sa réponse de la langue choisie par le requérant » (art. 4).

Lois fédérales – D'autres lois se limitent à une sous-entité de la nation, pour laquelle elles précisent l'emploi officiel des langues. La plus détaillée est sans aucun doute la Charte de la langue française (1977) qui consacre l'unilinguisme du Québec ; mais il y en a de nombreuses autres, comme par ex. les lois cantonales en Suisse ou la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (1969) qui établit le bilinguisme dans la province, renforcé dans la loi constitutionnelle du Canada de 1982 (CC, art. 16.2, voir ci-dessus).

3.2 Les langues dans l'administration

Langues législatives – L'ancrage officiel du plurilinguisme d'un pays implique normalement que les actes législatifs soient disponibles dans toutes les langues officielles. Parfois on trouve des restrictions, surtout quand une des langues est clairement en minorité ou moins aménagée que les autres : la Suisse quadrilingue, par ex., prévoit la publication en romanche seulement pour les « textes d'une importance particulière » (loi fédérale 2007, art. 11). Mais il y a également des déviations dans l'autre direction : au Maroc, par ex., les lois, décrets et arrêts sont promulgués en arabe et en français ; nullement mentionné dans la Constitution, ce dernier n'est qu'une langue officieuse, mais c'est celle dans laquelle les textes sont souvent rédigés en premier, tandis que la version arabe, qui émerge parfois comme simple traduction, constitue néanmoins le texte faisant juridiquement foi. Le Burundi, pays qui, comme on l'a vu, stipule dans sa Constitution que « les textes législatifs doivent avoir leur version originale en Kirundi » (CB, art. 5), publie certes ce même texte ainsi que son Bulletin

officiel dans les deux langues (le kirundi et le français), mais ce dernier domine clairement dans le domaine juridique.

Langues des documents officiels – Autre question cruciale : la langue utilisée pour les documents officiels tels que passeport, carte d'identité, permis de conduire, mais aussi sur les plaques d'immatriculation, les billets de banque et les timbres. Normalement, il s'agit des langues officielles que l'on y trouve (il n'est que de penser aux billets de banque quadrilingues de la Suisse), mais là encore, les écarts sont nombreux et variés. En Algérie, par ex., pays où le français ne jouit pas de statut officiel, le français figure souvent dans ces types de texte à côté de l'arabe (et dans le passeport, selon une convention internationale, joint à l'anglais).

Langues de l'affichage public – L'affichage public se fait aussi dans les langues officielles, normalement. Dans des pays avec des divergences territoriales, celles-ci varient d'une région à l'autre. Le principe de territorialité linguistique est de mise en Belgique, où la signalisation routière est certes systématiquement bilingue français-flamand à Bruxelles, mais unilingue flamand en Flandre, français (et allemand) en Wallonie. Il n'est pas rare donc de voir qu'une même ville est indiquée par deux mots différents à seulement quelques kilomètres de distance : le long de la frontière linguistique, on trouve par ex. des panneaux indiquant *Bergen* et quelques kilomètres plus loin *Mons* (de même *Braine-le-Comte* et *'s-Gravenbrakel*, *Grez-Doiceau* et *Graven* ; *Zoutleeuw* et *Léau*). Pour les villes étrangères, on tolère l'ajout du nom étranger au nom utilisé par la communauté : en Flandre, on trouvera sur l'E313 *Rijsel* (*Lille*) ou sur l'E313 *Aken* (*Aachen*) ; en Wallonie, sur l'E40 *Aix-la-Chapelle* (*Aachen*). Les langues non officielles sont attestées dans l'affichage public, certes, aussi pour des interdictions (cf. les exemples dans ↗28 Guyane), mais surtout pour souligner l'identité locale et augmenter l'attrait touristique : ainsi lorsqu'une langue régionale de l'Hexagone apparaît dans la toponymie ou sous la forme d'un mot de bienvenue à l'entrée d'une ville.

Langues de la communication écrite – Parfois la législation linguistique prévoit que les services publics soient en mesure de correspondre avec les citoyens dans toutes les langues officielles. À Bruxelles, par ex., le personnel doit avoir des compétences en français et en néerlandais (ce qui, à l'embauche, favorise les Flamands, qui tendent à être plus bilingues que les Wallons), au Canada en français et en anglais (ce qui favorise, en revanche, les Franco-Canadiens, tendanciellemeent plus bilingues que les Anglo-Canadiens).

Langues de la communication orale – S'il n'y a pas de règlements officiels, le choix de langue à l'oral dépend de différents paramètres pertinents dans la situation communicationnelle, dont les conventions habituelles, les compétences linguistiques des parties intéressées et la disposition du fonctionnaire à s'adapter à son interlocuteur. En Côte d'Ivoire, les fonctionnaires tendent à employer surtout le français à l'oral, alors qu'au Burkina Faso, pays officiellement unilingue comme la Côte d'Ivoire, ils échangent plus souvent dans les langues locales, surtout si l'interlocuteur ne comprend pas le français. Aux Seychelles, la communication orale se déroule en créole, et à

Maurice, en français et en créole, alors que dans les deux pays la communication écrite est dominée par l'anglais.

Langues du personnel législatif et exécutif à l'oral – Les personnalités politiques font souvent emploi de la langue dominante dans la communication quotidienne ou perçue comme populaire pour haranguer la foule : un des exemples particulièrement frappants est le discours d'investiture de 2006 de l'ancien président d'Haïti, René Préval, complètement en créole. Le créole domine aussi dans les débats parlementaires en Haïti, tout comme le luxembourgeois au Luxembourg, le malgache à Madagascar, le comorien aux Comores, tous des pays où le français prime en revanche à l'écrit ou y est du moins bien présent. Inversement, l'Assemblée nationale du Burundi utilise majoritairement le français à l'oral, au détriment de la première langue officielle qui est le kirundi.

3.3 Les langues dans l'enseignement

Une langue qui n'est pas explicitement interdite dans un système éducatif peut s'y intégrer comme langue enseignée (facultative ou obligatoire) ou langue d'enseignement (de manière officieuse ou officielle). Dans un système éducatif bilingue, l'emploi comme langue d'enseignement connaît deux variantes : la division des langues en différents sous-systèmes monolingues et l'intégration dans un système unique où les deux langues se relaient selon les matières et/ou l'année scolaire.

3.3.1 Système unilingue

Dans nombre de pays francophones, le système éducatif est souvent unilingue français (abstraction faite de l'enseignement de langues étrangères ou nationales). Quelles sont les options des langues non officielles pour pénétrer un tel système ? Regardons la France, à titre d'exemple.

Bannissement comme langue enseignée et langue d'enseignement – La présence minimale d'une langue autochtone à l'école est la situation où elle n'est parlée que dans la cour de récréation et parmi les élèves, tandis qu'elle est bannie des classes. On connaît bien la méthode du symbole ou signal, autrefois appliquée pour éradiquer l'usage des langues régionales en France : l'élève qui utilisait sa langue maternelle en classe recevait une marque infamante qu'il devait porter jusqu'à ce que le prochain élève fasse de même et le relaie comme porteur ; l'élève qui la portait à la fin de la journée était sévèrement puni (sur les différents objets utilisés en tant que marque infamante et d'autres types de punitions cf. Broudic 2013, 362s.). Jusqu'à encore récemment, ce rejet de la langue maternelle des enfants (et des professeurs) à l'école a aggravé l'échec scolaire aux Antilles françaises, et il semble être responsable également de certains problèmes scolaires africains (cf. le paragraphe *La variation dans le système éducatif* sous 5.2).

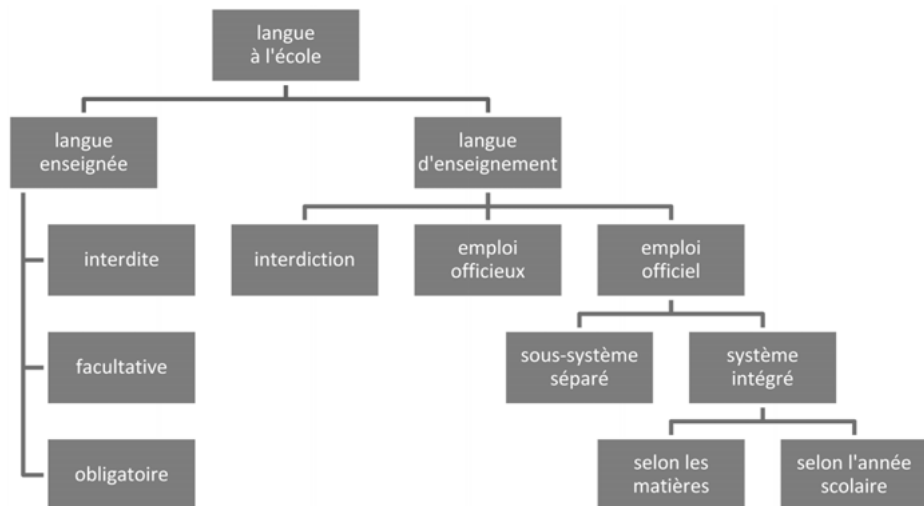


Figure 1 : Présence d'une deuxième langue à l'école

Langue d'enseignement officielle – Dans une approche plus ouverte, l'enseignant accepte la langue maternelle à l'oral en classe, si cela permet aux élèves de mieux comprendre les contenus expliqués dans cette langue et de répondre plus facilement aux questions, ce qui sera préférable au mutisme. La langue cible est donc enseignée sur la base et à l'aide de la langue dans laquelle les élèves se sentent le plus à l'aise, en reformulant en langue officielle les propos des élèves ou les explications données d'abord par le professeur dans la langue non officielle. Le rôle de celle-ci dans ce scénario ne dépasse pas la fonction d'un auxiliaire pour accélérer l'apprentissage.

Langue enseignée de manière facultative ou obligatoire – L'emploi officiel d'une langue autochtone dans un système éducatif alloglotte s'effectue comme langue enseignée. C'est la manière la plus discrète de l'intégrer officiellement à l'école, surtout si elle ne constitue pas une matière obligatoire et s'il n'y a pas de formation officielle des maîtres. En France, la loi Deixonne de 1951 a permis l'enseignement facultatif du basque, du breton, du catalan et de l'occitan ; des lois successives ont élargi cette disposition au corse (1974), au tahitien (1981), à l'alsacien (1988) et aux langues mélanésiennes (1999) pour finalement permettre d'introduire des CAPES de breton (1986), de corse (1990/1991), d'occitan (1992), de catalan (1992) et de basque (1993) ; processus qui a été réalisé de manière retardée mais puis concentrée en 2000/2001 pour les langues créoles (cf. Reutner 2005, 64–130).

Langue d'enseignement officielle – Ce qui est encore plus significatif que l'intégration comme langue enseignée, c'est l'emploi de la langue autochtone comme langue d'enseignement officielle. Ce bilinguisme du système sera traité de façon plus détaillée dans la section suivante. Mais complétons d'abord notre présentation de la France en mentionnant les écoles bilingues nées d'initiatives privées : les établissements scolaires *Ikastola* (*ikasi* 'apprendre, étudier' + *eskola* 'école') pour le basque

(1969), Calandreta '(litt.) petite alouette' pour l'occitan (1976), Diwan '(litt.) germer' pour le breton (1979), La Bressola '(litt.) le berceau' pour le catalan (1979) et ABCM *Zweisprachigkeit* (ABCM 'Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle' + *Zweisprachigkeit* 'bilinguisme') pour l'alsacien (1991).

3.3.2 Système bilingue

Séparation en sous-systèmes – Le système bilingue peut se composer de sous-systèmes distincts qui existent côte à côte : le Québec, par ex., possède un sous-système éducatif anglais d'initiative privée, auquel l'accès est strictement restreint par la Charte de la langue française aux élèves dont au moins l'un des parents a été scolarisé dans cette langue. Dans les provinces de l'Ouest, de nombreuses écoles d'immersion offrent un enseignement en français, soutenu comme langue de minorité par des lois linguistiques. Le Cameroun, autrefois sous double mandat franco-britannique, dispose d'un sous-système anglophone et d'un sous-système francophone. Au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue du Canada, les élèves peuvent choisir l'enseignement francophone depuis plus de 100 ans pour l'éducation élémentaire, depuis plus de 70 ans pour l'éducation secondaire et aujourd'hui dans tous les cycles. Il est toutefois intéressant de noter que jusqu'aux années 1960, l'enseignement en français était prodigué à partir de manuels en anglais, faute de manuels en français pour la plupart des matières.

Intégration dans un système unique – D'autres pays prévoient le bilinguisme à l'intérieur d'un seul système avec deux options principales de réalisation : soit on alterne entre le français et l'autre langue selon les matières enseignées, soit on alterne les langues d'enseignement au cours des années scolaires. Ces deux variantes apparaissent souvent en combinaison. Au Luxembourg, par ex., le luxembourgeois domine dans l'enseignement préscolaire et l'allemand à l'école primaire ; le français y est introduit pour les matières français et mathématiques et relaie l'allemand au cours du secondaire dans toutes les disciplines (à l'exception des langues enseignées). Au Burundi, le kirundi est la langue d'enseignement dans le primaire, où le français est simplement enseigné comme matière, puis les rôles s'inversent dans l'enseignement secondaire et supérieur. Au Maghreb, la politique d'arabisation a favorisé l'arabe à l'école publique dans le primaire et le secondaire, tandis que le français domine non seulement dans le privé, mais également dans les filières scientifiques et technologiques de l'université, ce qui handicape les élèves issus de l'enseignement public.

Combinaison des systèmes intégré et séparé – Pour terminer cette section, remarquons que l'on trouve également le sous-système intégré à l'intérieur de sous-systèmes séparés : au Liban, par ex., l'arabe est utilisé pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique. Les autres matières (langues étrangères exclues) sont enseignées en français dans les établissements francophones et en anglais dans les établissements anglophones.

3.4 Les langues dans les médias

Journaux – Les journaux choisissent normalement la langue majoritaire dans leur zone de diffusion qui est, par ex., le français en France et l’allemand dans les Grisons. Il est d’autant plus remarquable que certains ouvrent des espaces aux langues minoritaires, comme dans les exemples précédents, aux langues régionales de l’Hexagone et au romanche en Suisse. *La Quotidiana* romanche est ainsi l’un des rares cas de quotidiens rédigés dans une langue nationale parlée par un pourcentage très faible de la population. Inversement, pour le français en situation minoritaire, il est remarquable de voir que subsistent des titres de presse en français dans les francophonies de l’Amérique anglophone. Au Maghreb, la situation est un peu différente car le français demeure bien présent dans les quotidiens même après l’arabisation des pays, son emploi étant souvent perçu comme garant de qualité. Le prestige des quotidiens francophones prévaut également dans certains pays multilingues subsahariens, où le français domine sur les langues nationales aussi comme langue de la presse.

Internet – Si une langue minoritaire est moins employée à l’écrit, c’est parfois pour des raisons extralinguistiques, mais aussi souvent parce qu’elle est encore insuffisamment codifiée. Ce facteur gêne moins sur Internet où l’on constate une prolifération des productions spontanées dans les médias sociaux. Les langues autochtones sont aussi en essor dans la rédaction de sites web, type de texte d’une portée considérable et – par rapport aux conditions de production à l’époque de Gutenberg – relativement facile à réaliser. Le web offre ainsi aux langues minoritaires des chances de diffusion jusqu’alors insoupçonnées dans le domaine écrit, mais également dans les médias audiovisuels (voir ci-dessous).

Radio – C’est à la radio que les langues autochtones pénètrent le plus facilement l’audiovisuel, surtout par le biais des commentaires d’auditeurs au téléphone, mais elles apparaissent également comme langues de diffusion choisies par les stations de radio elles-mêmes. Au Burundi, par ex., le français domine certes la presse écrite (avec quelques titres également en kirundi), mais les médias audiovisuels diffusent en français, kirundi, swahili et anglais, avec une prépondérance claire du français et du kirundi.

Télévision – Nombreux sont les pays qui disposent de chaînes de télévision francophones nationales : la Belgique et la Suisse ont par ex. leurs chaînes publiques RTBF La Une, La Deux, La Trois, respectivement RTS Un, Deux, auxquelles s’ajoutent des chaînes privées. Mais à côté des chaînes localisées dans leur pays, les francophones peuvent aussi recourir aux chaînes internationales (TV5 monde, Arte) et à celles d’autres pays transmises par satellite ou aux émissions disponibles sur Internet. Dans ce contexte, il est intéressant de voir que, lorsque le téléspectateur francophone belge ou suisse regarde un programme respectivement non wallon et non romand, c’est plus vraisemblablement une émission francophone de France qu’une émission en flamand, alémanique ou italien de son propre pays.

4 Particularités du français

La grande majorité des formes utilisées dans les différentes francophonies est identique. Lorsque l'on décrit des caractéristiques spécifiques de tel ou tel parler, on souligne les aspects divergents qui ne représentent au fond qu'un faible pourcentage. Mais qu'est-ce qui différencie les variétés francophones ? Les particularités se situent-elles plutôt au plan de la prononciation, de la morphosyntaxe ou du lexique ? Quels sont les traits qui permettent à l'interlocuteur de saisir la provenance du locuteur ? Avant de cerner les caractéristiques concrètes, il est utile de s'entendre sur la terminologie et quelques concepts de base qui serviront à éclairer les différents types de divergences et, la particularité une fois constatée, de distinguer entre formes conservées et innovées en esquisant également la motivation.

Qu'est-ce qu'une particularité ?

À la base de toute description des caractéristiques des différentes zones francophones, la question est de savoir ce qui constitue un helvétisme, un québécoisisme, un camerounisme, etc. Évidemment, une particularité est un type de déviation, mais une déviation par rapport à quoi ?

Le français de France – Lorsqu'on cherche à établir un point de référence des francophonies, on pense intuitivement au français de référence, au français standard, au bon usage de la France. On évoque également dans ce contexte le français de France, le français de Paris, le français de la métropole, le français métropolitain, le français de l'Hexagone, le français hexagonal. Or, pour rappeler que le français de France n'est pas identique au français de référence, il n'est que de penser à la variation géo- et sociolinguistique à l'intérieur même du français de France.

Le français inter- ou transnational – Les dénominations *français international* ou – avec une perspective plus dynamique du mouvement de langue entre les nations – *français transnational* incluent aussi la variation sociolinguistique partagée par tous les pays francophones, mais excluent par définition la variation géolinguistique et semblent plus « politiquement correctes » que celles citées ci-dessus, car elles ne se centrent pas sur une seule des francophonies. La précision *français international standard* est utile pour évoquer une norme de référence internationale, mais cette variété se recoupe en fin de compte avec le français standard de la France, car les déviances surgies et reconnues comme standard dans une des autres francophonies, mais non répandues dans toutes, ne font logiquement pas (encore) partie du standard international.

Exo-/endogène et basi-/acrolecte – Avant de continuer dans notre recherche du point de référence, introduisons en passant deux concepts de base nécessaires pour les raisonnements suivants : exogène vs endogène et basilecte vs acrolecte. Vu de l'extérieur, le français standard de Paris constitue une norme exogène, alors qu'il y a également des pratiques linguistiques perçues comme « normales » dans des situations de communication officielles à l'intérieur de la francophonie observée : la norme endogène (pour plus de différenciations cf. ↗2 Normes endogènes, variétés de

prestige et pluralité normative). De plus, en situation plurilingue se manifestent souvent plusieurs interlectes (variétés mésolectales) qui se situent dans un continuum linguistique à deux pôles : entre la variété de prestige (variété acrolectale, du grec *ἄκρον* ‘pointe’ + *λέγω* ‘je parle’) et les différents français rudimentaires (variétés basilectales).

Corpus d'exclusion – Revenons maintenant à l'idée de choisir le français standard de la France comme corpus d'exclusion pour définir les particularités des francophonies. Cette idée parfois intuitivement appliquée ne manque pas d'attrait pour certains, mais elle génère le problème que l'on trouve des formes qui n'appartiennent pas au standard hexagonal et que l'on risque de catégoriser précipitamment comme particularités, sans se rendre compte qu'elles sont également bien présentes dans une (autre) variété du français hexagonal. Il est donc indispensable de tenir compte de celui-ci dans toute sa complexité. Mais suffit-il de classer comme particularité francophone chaque trait linguistique courant dans le pays en question et absent dans le (reste du) français hexagonal ? Peut-on se restreindre à la description de simples diatopismes ?

Au-delà du diatopisme tout court – Malheureusement, ce n'est pas si simple que cela et au moins trois groupes de diatopismes viennent compliquer l'affaire (outre qu'un trait peut appartenir à plusieurs de ces groupes) : premièrement, les diatopismes diachroniques, géo- ou sociolinguistiques, qui existent dans les diasystèmes de l'Hexagone et de la zone comparée tout en y occupant des positions différentes ; deuxièmement, les diatopismes de fréquence qui sont attestés également dans l'Hexagone, mais plus rarement ; enfin, troisièmement, les diatopismes supranationaux qui n'existent pas dans l'Hexagone (sauf comme archaïsmes ou régionalismes), mais sont bien vivants dans plusieurs francophonies en dehors de la métropole.

Diatopisme diachronique et géolinguistique – Le diatopisme diachronique (archaïsme) est marqué comme archaïque en France métropolitaine et le diatopisme géolinguistique (régionalisme) comme régional, mais ils appartiennent tous deux à l'usage commun dans une autre francophonie. Il s'agit des mots importés de France à une certaine époque, dont nous parlerons encore en détail plus loin (cf. la section *Genèse de particularités* ci-dessous).

Diatopisme sociolinguistique – Le diatopisme sociolinguistique est marqué au plan sociolinguistique dans l'Hexagone, alors qu'il ne l'est pas, ou qu'il l'est différemment, dans l'aire comparée (c'est-à-dire qu'il ne se situe pas au même niveau de langue, par ex. « populaire » en France, « familier » dans une autre francophonie). Prenons comme exemple les expressions *toubib* ‘médecin’ ou *boulot* ‘travail’, appartenant au registre familier en France (cf. PR, s.v.), mais, si l'on suit Derradji, non marquées en Algérie.

Diatopisme de fréquence – Un diatopisme de fréquence est un usage existant mais rare en France métropolitaine, alors qu'il sera fréquemment employé dans l'autre francophonie observée. Les archaïsmes et régionalismes sont automatiquement aussi des diatopismes de fréquence, mais ceci n'est pas valable à l'inverse, puisque la

différence de fréquence touche également aux innovations, un mot pouvant par ex. être à la mode ou de rigueur dans un pays, mais pas dans l'autre.

Diatopisme supranational – Un diatopisme supranational est un usage qui existe dans plusieurs francophonies, mais non dans le français standard actuel. Prenons comme exemple un burundisme qui peut être en même temps un camerounisme, mais qui ne peut pas être décrit comme subsaharianisme et a fortiori non plus comme africanisme, parce qu'il n'est pas en usage dans tous les pays de ces régions. Pensons également à l'Amérique, où l'on trouve des formes répandues dans plusieurs variétés de français (acadien, québécois, louisianais, haïtien, martiniquais, ...), mais pas dans toutes. L'occurrence d'un diatopisme supranational peut s'expliquer par diverses raisons : ainsi, un trait linguistique peut avoir été importé dans plusieurs pays par des colons venus de France (archaïsmes ou régionalismes) ou suite à des vagues de migration d'une région périphérique vers une autre (comme ce fut le cas pour de nombreux acadianismes importés dans le français louisianais) ; mais il peut aussi être né indépendamment dans différents pays (polygenèse) sans s'être répandu en France ; enfin, surtout s'il s'agit d'un trait lexical, il peut également avoir été introduit par des échanges qui ne présupposent pas de déplacement de populations, mais simplement des contacts entre quelques-uns de leurs représentants.

Diatopisme d'origine – Si un mot né hors du domaine d'oïl se répand dans toutes les francophonies, s'agit-il encore d'une particularité de cette zone ou non ? Prenons comme exemple la terminologie religieuse arabe, introduite en français par des livres (histoires, traductions, récits de voyage) : par ex. *ramadan* (1441), *médessa* (1612), *hadj* (1743 ; dates selon TLF, s.v.), mais qui devient toujours plus sophistiquée par des phénomènes de mondialisation. En témoignent l'intégration récente dans le PR de *hidjab* (1989 ; s.v.) ou *burqa* (1993 ; s.v.) et l'attestation d'autres mots, pas encore dans le PR (2017), mais déjà dans des journaux comme *Le Monde* où ils sont encore suivis de gloses qui les expliquent entre parenthèses ou virgules, par ex. *iftar* : « iftar (rupture du jeûne au crépuscule) », ou *khimar* : « khimar, un voile couvrant le buste/ foulard islamique ». Ce type de diatopisme se propage avec ou sans son référent : ainsi, les plats autrefois typiques et désormais globalisés comme le *couscous* maghrébin ou le *nem* asiatique, ou bien les styles musicaux comme le *raï* de l'Algérie ou le *zouk* des Antilles sont des exemples de réalités spécifiques exportées avec leur nom d'origine, tandis que les monuments typiques d'une région (*menhir* en Bretagne) ou les entités administratives d'un État (*canton* en Suisse, *État* aux États-Unis, *province* au Canada, *wilaya* au Maghreb) représentent des réalités spécifiques non exportées ou non exportables, mais nécessitant une appellation partout dans le monde quand on en parle.

Statalisme – Ceci nous amène au terme de *statalisme* introduit par Pohl, qui désigne « tout fait de signification ou de comportement, observable dans un pays, quand il est arrêté ou nettement raréfié au passage d'une frontière » (1985, 10). Comme les isoglosses ne correspondent pas forcément aux frontières nationales et que la distribution d'une lexie, qui résulte souvent d'évolutions historiques et culturelles complexes, y

correspond encore moins, nous réservons le terme de *statalisme* à la terminologie liée à la construction spécifique d'un État et de ses institutions : les désignations des particularités du système politique, administratif, éducatif et socioéconomique d'un État (dont les exemples cités ci-dessus comme par ex. *canton*, *État*, *province* et *wilaya*), pratiquement incontournables aussi au-delà des frontières nationales pour évoquer les réalités en question, mais automatiquement d'occurrence moins fréquente en dehors du pays, où les réalités en question sont moins souvent abordées.

Particularités à décrire – Les particularités décrites dans les articles du manuel appartiennent majoritairement à une norme endogène considérée comme neutre dans la francophonie en question (c'est-à-dire utilisable dans un contexte de communication officiel) et se définissent par rapport au français standard de France, tandis que parfois il s'avère également nécessaire de prendre en considération la variation sociolinguistique des francophonies. Là où cela semble opportun, les auteurs complètent leur description en mentionnant également des aspects mésolectaux bas ou basilectaux, même si pour la plupart des territoires il ne s'agit pas de présenter les particularités linguistiques dues à une compétence restreinte de la langue française. Nous résumerons sous 4.1ss. les phénomènes cités dans les articles suivants, tout en étant bien consciente du fait que quelques-uns d'entre eux sont plus fréquents alors que d'autres sont déjà en voie de disparition (mais parfois considérés comme d'autant plus typiques), que quelques-uns sont répandus dans plusieurs zones alors que d'autres n'ont cours que dans la zone indiquée (qui renvoie aux articles du manuel où l'on trouve plus d'information).

Genèse de particularités

Après ces précisions, il ne nous reste qu'à jeter un coup d'œil sur la genèse des particularités. Pour distinguer entre les différents types de diatopismes attestés également en France, nous avons déjà renvoyé à certains aspects historiques. Abordons maintenant une catégorisation complète des particularités selon les différents types de genèse, en rappelant d'abord les concepts de base.

Centre vs périphérie – Afin de catégoriser les langues, il est souvent précieux de distinguer entre le centre de l'aire linguistique concernée et ses périphéries. Alors que le centre se caractérise souvent par l'innovation, les périphéries se définissent plutôt par la conservation. Prenons comme exemple les langues romanes : certaines innovations apparues dans le latin du centre de l'Empire romain n'ont pas pénétré jusqu'aux marges. C'est ainsi que les langues portugaise, espagnole et roumaine (Romania périphérique) maintiennent souvent des successeurs de formes plus anciennes (cf. par ex. lat. vulg. *magis altus* > pg./es. *mais alto*, roum. *mai înalt*) sans avoir adopté les formes plus récentes émergées dans le centre (Romania centrale) (cf. par ex. lat. vulg. *plus altus* > fr. *plus haut*, it. *più alto*). Cette observation vaut également à l'intérieur de sous-groupes des langues romanes. Ainsi, dans le groupe ibérique, le portugais et le catalan manifestent parfois des tendances plus conservatrices que le castillan (par ex. lat. vulg. *octo* > pg. *oito*, cat. *vuit* ; es. *ocho* ; pour plus de détails cf. les tableaux dans Reutner 2014, 218s.).

Archaïsmes et périphéries conservatrices – La catégorisation des langues selon leur distance par rapport au centre de l’aire linguistique ne manque pas de pertinence pour décrire également la variation géolinguistique à l’intérieur d’une seule langue : ainsi, les variétés de l’anglais parlées aux États-Unis, en Afrique du Sud ou en Australie gardent parfois des formes actuellement considérées comme archaïques en Grande-Bretagne. De même, les variétés argentines, péruviennes ou cubaines du castillan portent souvent des traits plus conservateurs que la norme européenne ; et le même phénomène est observable dans les francophonies.

Genèse d’archaïsmes – Les archaïsmes naissent lorsqu’il y a rupture ou diminution des contacts avec Paris, surtout en cas de bouleversements extralinguistiques dans l’Hexagone qui vont de pair avec un certain conservatisme dans la francophonie en question. Prenons le Québec après le traité de Paris (1763) : sa nouvelle appartenance politique a mis fin aux contacts administratifs et empêché l’arrivée de nouveaux migrants qui auraient pu apporter au Nouveau Monde les évolutions hexagonales post-1763. Se sentant trahis par cette reddition face aux Anglais, les Québécois ont développé un sentiment de désaffection par rapport à la mère-patrie contemporaine ; ils s’en sont distanciés, et cet écart mental s’est encore accusé suite à la Révolution française, dont les conséquences se heurtèrent à une vive incompréhension parmi les Québécois catholiques. En outre, dans une France en voie de modernisation, certains secteurs de la vie traditionnelle perdirent de leur importance et de leur vitalité. Plutôt en demande d’innovations linguistiques pour décrire les acquis modernes, les Français négligèrent la terminologie détaillée des secteurs traditionnels, alors qu’elle perdura dans les régions où celles-ci demeuraient vivantes.

Genèse d’innovations – De même que les archaïsmes émergent lorsque des changements extralinguistiques se produisent à Paris, mais non dans les autres francophonies, de même les changements extralinguistiques qui interviennent dans une zone francophone, mais non (ou différemment) dans toutes génèrent, à leur tour, des innovations. Les variétés des francophonies sont donc beaucoup plus que de simples variétés archaïques du français. Elles l’enrichissent au contraire par de nombreuses innovations sur tous les plans linguistiques. Leur raison d’être au plan lexical peut se résumer en deux grandes lignes : poussés par la nécessité de désigner des réalités nouvelles pour lesquelles il n’existe pas encore de signe (innovation de besoin), aiguillonnés par le changement d’attitude envers les désignations existantes (innovation de « luxe »), les locuteurs conçoivent le désir de créer des désignations nouvelles.

Innovation de besoin : manque de signes pour des réalités nouvelles – Devant l’inexistence d’un signe face à l’invention, la découverte ou la création de désignés nouveaux, un besoin concret d’adaptation linguistique se fait sentir pour répondre aux réalités nouvelles (innovation de besoin). Ainsi, au cours de leurs voyages d’expédition à partir du XVI^e siècle, les Français n’ont pas seulement « découvert » des terrains nouveaux, mais se trouvaient confrontés par la même occasion à une flore et une faune inconnues qui devaient être nommées. Très souvent, ils choisissent

alors des emprunts aux langues autochtones dans lesquelles existe déjà un signe pour un concept qui leur est nouveau (4.3.3), mais parfois, les francophones recourent aussi au matériel de leur propre langue (4.3.2). Un bon exemple : *pomme de terre* (cf. également all. dial. *Erdapfel* '(litt.) pomme de terre', *Grundbirne* '(litt.) poire du sol') pour le légume désigné au Québec par l'emprunt *patate* (it./es. *patata*). Dans d'autres cas, c'est le français de référence qui choisit l'emprunt, par ex. dans les cas de *tomate* (vs les innovations internes it. *pomodoro* et all. dial. *Goldapfel* '(litt.) pomme d'or') ou *cacahuète* (vs les innovations internes all. *Erdnuss* '(litt.) noix de terre') – lorsque cette graine n'est pas simplement dénommée *pistache*, mot qui adopte ensuite une acception seconde et représente ainsi une innovation sémantique interne.

Innovation de « luxe » : présence d'un signifiant et changement d'attitude – Concluons les remarques préliminaires par trois exemples pour illustrer le changement d'attitude envers les désignations existantes, changement qui mène à des innovations que l'on pourrait désigner comme des innovations « de luxe », même s'il ne s'agit pas d'un vrai luxe, mais plutôt d'un besoin abstrait au plan affectif. Premièrement, lorsqu'un mot perd en expressivité, il est remplacé dans une francophonie (en France par ex. *bath* → *génial* → *trop* → *chanmé*), mais pas ou différemment, dans une autre, de manière que les innovations mènent à des diatopismes de fréquence. Deuxièmement, les innovations lexicales peuvent être dues aux glissements de tabous au cours du temps. Prenons l'exemple du phénomène récent du politiquement correct, qui consiste à s'efforcer de désigner de la manière la plus neutre possible les différentes ethnies, orientations sexuelles, groupes d'âge ou conditions physiques et mentales : *nègre* → *noir*, *black*, *de couleur*, *afro-américain* ; *inverti* → *homosexuel*, *gay* ; *vieillesse* → *troisième âge*, *âge d'or* ; *infirme* → *personne handicapée*, *personne à mobilité réduite* ; *aveugle* → *non-voyant* (cf. Reutner 2009a, 325–360 ; 2013c, 171–174). Ces tabous ne varient pas seulement dans le temps, mais également selon les cultures, comme le montre la productivité des jurons québécois à une époque où le pays était profondément catholique : *câlisse !* (< *calice*), *crisse !* (< *Christ*), *ostie !* (< *hostie*), *sacrament !* (< *sacrement*), *tabernak !* (< *tabernacle*) (sur l'arrière-plan religieux cf. Reutner 2009a, 163–176). Enfin, troisième motif d'innovations de « luxe » : le purisme linguistique qui s'oppose aux emprunts et qui est particulièrement prononcé dans les francophonies soumises à une forte langue concurrente (cf. le paragraphe *Purisme linguistique* sous 5.1.1). Parfois, la situation de contact linguistique est ressentie comme si menaçante que l'on essaie d'éviter à tout prix la langue de l'autre culture. Le Québec, par ex., se situe dans un environnement triplement anglophone : le Canada avec une majorité anglophone, les États-Unis comme grand frère au Sud et la mondialisation anglophone en général. Dans ce contexte, les Québécois sont particulièrement enclins à importer des anglicismes, mais développent en même temps une sensibilité exacerbée pour les éviter et les remplacent parfois même là où les Français les acceptent, cf. par ex. au Québec *arrêt* au lieu de *stop*, *léger* au lieu de *light*, *salle de quilles* au lieu de *bowling*.

Types de particularités – En catégorisant les particularités selon leur genèse, on relève donc d'une part, les diatopismes nés par conservation : les formes importées (i) du français commun d'autrefois et aujourd'hui marquées comme vieilles dans l'Hexagone (archaïsmes) ou (ii) des français régionaux où elles sont parfois encore aujourd'hui bien attestées (régionalismes) ; d'autre part, on trouve aussi les diatopismes nés par innovation : les formes créées sur place (iii) sans influence étrangère (interne) ou (iv) avec (externe). Dans ce qui suit, on va retrouver ces quatre catégories tant sur le plan de la prononciation, de la morphosyntaxe que sur celui du lexique.

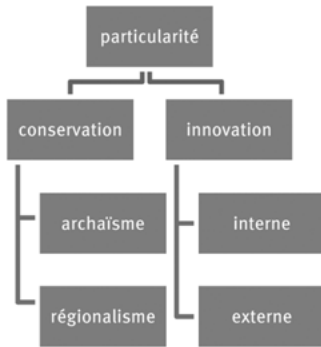


Figure 2 : Catégorisation des particularités selon leur genèse

4.1 Prononciation

Commençons par les particularités dans la prononciation où se notent comme (i) archaïsmes la prononciation de *oi* comme [we] attestée dans la norme hexagonale jusqu'à la Révolution (pour plus de détails cf. Reutner 2013b), le maintien d'oppositions neutralisées en France à partir du milieu du XIX^e siècle dans de nombreuses positions (/ɛ/ ~ /e/, /ɔ/ ~ /o/) ou d'oppositions partiellement abandonnées en France à partir du XX^e siècle (/ɛ̃/ ~ /œ̃/, /a/ ~ /ɑ/), ainsi que la prononciation d'un *r* « roulé », remplacée par le *r* « grasseyé » en France à partir du XVII^e siècle, où le *r* « roulé » appartenait encore au bon ton (cf. l'explication du maître de philosophie dans *Le Bourgeois gentilhomme* que la lettre *r* s'articule « en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais ; de sorte qu'étant frôlée par l'air qui sort avec force, elle lui cède, et revient toujours au même endroit, faisant une manière de tremblement », acte II, scène IV ; Molière 2010 [1673], 282). Ces archaïsmes sont encore bien attestés dans le français traditionnel de l'Amérique du Nord, mais ils se maintiennent partiellement aussi dans d'autres pays, dont la Belgique et la Suisse, où s'y ajoute le maintien de la valeur distinctive de la quantité vocalique. Parmi les (ii) régionalismes apportés, on observe la diphtongaison [ɛ] > [aɛ] et la prononciation de consonnes finales (partiellement aban-

donnée à Paris depuis le XIII^e siècle et seulement parfois restituée après) attestées dans les dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France, régions de provenance des colons de l'Amérique. Les innovations sont soit (iii) des créations internes, soit (iv) dues aux différents systèmes phonologiques de langues de contact qui ne connaissent pas les nasales, la semi-voyelle [ɥ] ou la réalisation du *r* comme fricatif uvulaire.

4.1.1 Voyelles

Quantité vocalique – La valeur distinctive de la quantité vocalique (*ami* [ami] vs *amie* [ami:], *lu* [ly] vs *lue* [ly:]) s'est perdue en France, mais s'est conservée en Belgique et en Suisse où le féminin n'est donc pas seulement marqué par le < e > final à l'écrit, mais aussi par l'allongement de la voyelle dans le code phonique.

Opposition /a/ ~ /ɑ/ – L'opposition vocalique entre le *a* antérieur, /a/, et le *a* postérieur, /ɑ/, (*patte* [pat] vs *pâte* [pat], *rat* [ʁa] vs *ras* [ʁɑ], *tache* [taʃ] vs *tâche* [taʃ]) est pratiquement déphonologisée dans le système vocalique hexagonal en faveur d'un *a* moyen et en Acadie et en Louisiane en faveur du *a* postérieur (*char* [ʃaʁ] au lieu de [ʃaʁ], *mal* [mal] au lieu de [mal]). Le maintien de l'opposition s'observe en Suisse et au Québec.

Opposition /ɛ̃/ ~ /œ̃/ – L'opposition entre les voyelles nasales antérieures non arrondie /ɛ̃/ et arrondie /œ̃/ (*brin* [bʁɛ̃] vs *brun* [bʁœ̃], *empreinte* [ɑ̃ʁɛ̃t] vs *emprunte* [ɑ̃ʁœ̃t]) est largement déphonologisée dans la France septentrionale suite à la disparition de la voyelle arrondie. Celle-ci se maintient encore par ex. dans la France méridionale, en Belgique, en Suisse, au Québec, en Louisiane, aux Antilles et au Liban.

Oppositions /e/ ~ /ɛ/ et /o/ ~ /ɔ/ – Ces deux oppositions sont amplement neutralisées en français hexagonal standard, la distribution des voyelles suivant très souvent la loi de position. En France méridionale, la loi de position s'est imposée sans exception de sorte que les oppositions y sont déphonologisées ; la Belgique et la Suisse, par contre, maintiennent les oppositions en position finale (*maux* [mo] vs *mot* [mɔ], *seau* [so] vs *sot* [sɔ], *je mettrai* [mɛtʁɛ] vs *je mettrais* [mɛtʁɛ]).

Voyelles arrondies – Les voyelles arrondies [y], [ø], [œ] manquent en arabe et dans d'autres langues de l'Afrique ; dans le français des régions de contact avec ces langues elles sont donc souvent remplacées par des voyelles non arrondies : [y] → [i] (*inutile* [initil], *minute* [minit]), [ø], [œ] → [e] (*seulement* [selma]).

Réalisation de < oi > – La prononciation archaïque de < oi > comme [we], remplacée dans le standard hexagonal par [wa], se maintient encore parfois en Amérique du Nord (*étoile* [etwɛl], *froid* [frwɛt], *toi* [twɛ]).

Relâchement de /i/, /y/ et /u/ – On y observe également, tout comme par ex. en Alsace, l'ouverture des voyelles fermées /i/, /y/ et /u/ en [ɪ], [ʏ] et [ʊ] dans les syllabes fermées (*flûte* [flɪt], *rousse* [ʁʊs], *six* [sɪs]).

Ouverture de /ɛ/ devant /r/ – Le *e* ouvert, /ɛ/, s'ouvre parfois en [a] devant /r/ en Amérique du Nord (*perdre* [pɑʁd(ɐ)], *chercher* [ʃaʁʃɛ]).

Diphthongaison – La diphthongaison des voyelles (longues) orales (*mère* [maɛʁ], *fête* [faɛt]) et nasales (*linge* [lɛ̃ʒ]) est décrite pour l'Amérique du Nord et le Cameroun. La marque phonique du féminin en Belgique et en Suisse (voir ci-dessus) s'effectue également sous forme diphthonguée (*amie* [ami:], *année* [ane:j]).

Dénasalisation – De nombreuses langues de contact ne connaissent pas les voyelles nasales /ã/, /ɛ̃/, /ɔ̃/. Celles-ci sont donc remplacées par des voyelles orales proches (+ une consonne nasale) par ex. en Alsace, dans la France méridionale, en Val d'Aoste, en Afrique et dans les aires créolophones (*langue* [lɔŋk], *campagne* [kapaŋ]), ce qui peut provoquer des homophonies ([gʁamɛʁ] 'grammaire' et 'grand-mère').

Approximante [ɥ] – La semi-consonne [ɥ] est rendue par [w] par ex. en Alsace, en Belgique, au Maroc et au Liban (*lui* [lwi], *nuit* [nwi], *suis* [swi]) et peut là aussi prêter à confusion (par ex. [lwi] 'Louis' et 'lui').

Épenthèse – Le hiatus est évité par ex. en Corse, en Belgique, au Burundi, au Liban et en Haïti par l'insertion de l'approximante [j] (*création* [kʁejasjɔ̃], *créer* [kʁeje], *géant* [zejã], *idéal* [idejal], *théâtre* [tejatʁ]) ou, selon le contexte vocalique, de l'approximante [w] (*aorte* [awɔʁt], *Noël* [nɔwɛl], *poème* [pɔwɛm]). Des voyelles épenthétiques sont introduites par des locuteurs de langues africaines pour conserver la structure phonotactique des langues autochtones CVCV (*train* [tɛ̃rɛ̃]).

4.1.2 Consonnes

Réalisation du /r/ – Le phonème /r/, dans la norme hexagonale prononcé comme fricative uvulaire, [ʁ], connaît différentes réalisations : la prononciation ancienne comme vibrante apico-alvéolaire, [r], communément appelée *r* « roulé », est encore présente en Amérique du Nord et dans les français régionaux (Alsace, Corse, Pays basque) et s'observe également au Cameroun et au Liban ; la réalisation comme vibrante uvulaire, [ʀ], dite *r* « grasseyé », est décrite pour le Maroc et l'Ouest du Canada. À côté de ces deux formes de réalisation comme vibrantes (trill) on repère la variante de consonne battue alvéolaire (tap), [ɾ], par ex. en Louisiane. La substitution par la semi-consonne [w] (par ex. *problème* [pʁɔblɛm], *terre* [tɛw]) s'observe dans les aires créolophones (Antilles, La Réunion, Maurice, Seychelles).

Articulation de [h] – La réalisation du *h* aspiré comme [h] est décrite pour le Pays basque, l'Amérique du Nord, Haïti et le Liban (*dehors* [dɛħɔʁ], *hache* [haʃ], *hair* [haiʁ], *hasard* [hazaʁ], *hâte* [hat], *haute* [hot], *honte* [hɔ̃t], *hausse* [hos], *hurler* [hyʁle]), ainsi que pour la Suisse (par ex. à l'initiale de *Hochdeutsch* 'allemand standard'). Le *h* muet, par contre, est articulé par un coup de glotte au Liban (*hiver* [ʔivɛʁ]).

Réalisation de /ɲ/ – La consonne nasale palatale, /ɲ/, se réalise de manière vélaire, [ŋ], par ex. en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane (*ligne* [lɪŋ]) et elle est remplacée par [j] ou [n] en Haïti et en Louisiane (*Espagne* [ɛspaɲ], *magnifique* [manifik]).

Occlusives – Les occlusives sont sujettes à deux formes d'affrication : palatalisation et assibilation. La réalisation palatale [tʃ] et [dʒ] des phonèmes dentaux /t/, /d/ et

vélaires /k/, /g/ s’observe par ex. en Acadie devant les voyelles antérieures /i/, /y/, /œ/ (*dire* [dʒir], *cul* [tʃy], *cœur* [tʃœr], *gueule* [dʒœl]) et devant les approximantes [j], [ɥ] où elle peut entraîner le remplacement de celles-ci (*tiens* [tʃjɛ̃] ; *pitié* [pitʃe], *diable* [dʒab(l)]). Les dentales /t/ et /d/ sont assibilées par ex. au Québec devant [i], [y], [j], [ɥ] pour devenir [ts] et [dz] (*petit* [pɛtsi], *sentinelle* [sɑ̃tsinɛl], *tu dis* [tʃsydzi], *tuile* [tsɥil]). Ces deux phénomènes d’affrication sont aussi attestés en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane, tandis que la palatisation devant [j] se retrouve aussi dans le Valais suisse.

Chuintantes – Le remplacement des chuintantes /ʃ/ et /ʒ/, absentes dans le système phonologique de plusieurs langues de contact, par les sifflantes /s/ et /z/ s’observe dans des pays africains et les zones créolophones de l’océan Indien (*chaussette* [sosɛt], *cheveu* [seve], *chose* [sɔz] ; *jardin* [zardɛ̃]).

Consonnes finales – Le dévoisement des consonnes finales est décrite pour l’Alsace, les pays occitan et francoprovençal, la Belgique, le Luxembourg, le Val d’Aoste et le Maroc (*arabe* [aʁap], *bague* [bak], *village* [vilaʃ]) ; le maintien des consonnes finales muettes en français standard d’aujourd’hui est encore bien attesté en Amérique du Nord et aux Petites Antilles (*bout* [bʊt], *juillet* [ʒɥijɛt], *tout* [tʊt] ; *moins* [mwɛ̃s]).

Clusters consonantiques – La simplification de quelques groupes consonantiques ([dm] > [m] ; [ks] > [s]) est décrite pour le Val d’Aoste et le Maroc (*administration* [aministʁasjɔ̃], *expliquer* [ɛsplikɛ]).

4.1.3 Prosodie

Tonalité – Les langues africaines étant souvent des langues à ton, cette tonalité se transfère parfois à la prononciation du français en Afrique et y produit une prosodie chantante (cf. la transcription de la tonalité dans l’article 20 Côte d’Ivoire et Burkina Faso).

Abandon de l’oxytonie – L’oxytonie du français hexagonal, c’est-à-dire l’accentuation de la dernière syllabe du groupe rythmique, cède parfois à une tendance à l’accentuation de syllabes précédentes dans des pays en contact avec des langues germaniques, par ex. en Alsace et en Bretagne, au Luxembourg, en Suisse et en Louisiane (*je m’ai mariée* [ʒma¹marije]).

4.2 Morphosyntaxe

La morphosyntaxe de certaines aires francophones conserve par ex. l’emploi d’*aider* comme verbe transitif indirect (*aider à qqn*), de *marié* comme verbe transitif direct (*marié qqn* ‘se marier avec qqn’) et du conditionnel dans la proposition conditionnelle *si tu serais là...* (marqué comme populaire dans la France actuelle), ainsi que les constructions possessives du type *la maison à Paul* (aujourd’hui encore attesté dans le

français populaire de la France et dans certains dialectes) et d'autres emplois de prépositions maintenus depuis le XVII^e siècle (par ex. *être accoutumé/s'attendre/inviter + de* au lieu de *à*), ainsi que les formes verbales *vas* 'vais' (préférée encore par Vaugelas : « [...] toute la Cour dit, *ie va*, & ne peut souffrir, *ie vais*, qui passe pour un mot Provincial, ou du peuple de Paris » ; 1647, 27) et *s'assir* 's'asseoir' (attestée – et critiquée – par Vaugelas dans la forme *assisez-vous* : « à l'impératif pluriel il faut dire *asseiez-vous* et non *assisez-vous* comme disent vne infinité de gens » ; 1647, 166). Les innovations, quant à elles, viennent de la difficulté de choisir la bonne préposition, de l'inexistence de certaines formes ou catégories dans les langues autochtones (article, genre) et d'autres types d'influence des langues de contact, laquelle peut converger parfois comme explication avec celle d'archaïsme (cf. en Alsace par le biais de l'alsacien par ex. *aider à qqn* ← all. *jmdm. helfen*, *marier qqn* ← all. *jmdn. heiraten*, *la maison à Paul* ← all. non standard *dem Paul sein Haus*, *si tu serais là* ← all. *wenn du da wärst*).

4.2.1 Le groupe nominal

Article – L'omission de l'article défini en Haïti, à La Réunion, à Maurice et aux Seychelles est souvent attribuée à l'emploi divergent des déterminants en créole. L'absence de l'article peut aussi marquer le non spécifique : *il aime femme* 'il aime la femme en général' vs *il aime la femme(-là)* 'il aime la femme en question' (Côte d'Ivoire). On observe aussi une neutralisation de l'opposition entre l'article défini et indéfini en faveur de l'article défini au Cameroun (*ma voiture a fait l'accident*).

Genre – Les noms changent de genre par ex. en Belgique (*la super*, *un moustiquaire*), au Burundi (*la combi*), en Haïti (*la martinette*), à La Réunion (*ton radio*), à Maurice (*le municipalité*), aux Seychelles (*une office*) et au Maroc, où les pronoms *il(s)* et *elle(s)* sont parfois employés comme variantes libres. Cette fluctuation est favorisée par l'absence de distinction de genre dans les langues de contact (telles que le créole ou l'anglais).

Nombre – Certains pluriels irréguliers sont régularisés par ex. en Louisiane (*chevals* 'chevaux') ; le pluriel des mots empruntés fluctue par ex. en Algérie, où il est formé soit sur le modèle français (*cheikhs*), soit sur celui de la langue d'origine (*chouyoukh*) ou même doublement marqué (*chouyoukhs*).

Préposition – L'emploi des prépositions varie dans toutes les francophonies, par ex. aux Seychelles (*des commentaires avec qqn/qqch.*), aux Antilles, au Maroc (*sur la tête* 'dans la tête'), au Sénégal (*avec qqn* 'entre les mains de qqn'), au Cameroun (réduction de *sur*, *à* et *chez* au profit de *dans* pour n'importe quelle indication de lieu) ou en Ontario où sont attribués à l'influence de l'anglais des emplois comme *sur la rue* 'dans la rue' (← angl. *on the road*), *sur la télévision* 'à la télévision' (← angl. *on television*), *pour une heure* 'pendant une heure' (← angl. *for an hour*). Comme marque d'appartenance ou de possession, l'emploi de la préposition *à* est décrit pour le français acadien et laurentien (*la fille à Jacques*, *le livre à Paul*), ainsi qu'alsacien (*à*

ma mère son vélo ‘le vélo de ma mère’ ← all. non standard *meiner Mutter ihr Fahrrad*), celui de *pour* + pronom personnel au lieu du pronom possessif (+ article) pour la Côte d’Ivoire (*pour moi est au village* ‘le mien est au village’).

4.2.2 Le groupe verbal

Pronoms sujets – En Amérique du Nord, on rencontre parfois comme pronoms sujets *moi* au lieu de *je*, les pronoms disjoints composés *nous-autres*, *vous-autres*, *eux-autres* au lieu de *nous*, *vous*, *eux*, et spécifiquement en Acadie *je* au lieu de *nous* : *je pêchions* ‘nous pêchions’.

Formation du paradigme verbal – En outre, on constate une variation dans l’emploi des désinences, qui conduit souvent à une simplification du paradigme verbal, comme par ex. la tendance à utiliser une seule forme pour toutes les personnes en Louisiane (par ex. [parl] au présent de l’indicatif), les formes de la 3^e sg. employées également pour la 3^e pl. en Guyane (*dit* ‘disent’, *entend* ‘entendent’, *veut* ‘veulent’) et en Ontario (*il vient* [ivjẽ] ‘ils viennent’), la création d’un nouvel infinitif par extension de la racine de certaines formes conjuguées au Cameroun (*applaudisser* ‘applaudir’), des désinences verbales de la 3^e pl. présent en *-ont* [ɔ̃] ([iʒwɔ̃] ‘ils jouent’) et de la 3^e pl. imparfait en *-iont* [jɔ̃] ([jɛmjɔ̃] ‘ils aimaient’) en français laurentien, et *vas* en tant que 1^{ère} sg. d’*aller* en Amérique du Nord. Les formes du participe passé sont construites en *-i* pour des verbes comme *ouvrir*, *mourir*, *lire*, *survivre* en Acadie, et, influencées par l’italien, parfois en Val d’Aoste (*préféri* ‘préféré’ < it. *preferito*), et renoncent souvent à l’accord en genre et en nombre à La Réunion, à Maurice et aux Seychelles. De plus, on note la formation du futur périphrastique avec *vouloir* en Suisse (*il veut pleuvoir* ‘il va pleuvoir’) et la généralisation de l’auxiliaire *avoir* pour former les temps composés par ex. en Acadie et en Louisiane (*j’ai resté* ‘je suis resté’).

Emploi de temps, de mode et d’aspect – Quant aux différences dans l’emploi des temps, on remarque par ex. un imparfait employé comme simple variante du passé simple ou composé (Luxembourg) et un passé surcomposé dans des propositions indépendantes (Suisse). Dans les propositions conditionnelles, le conditionnel se substitue à l’imparfait (Louisiane : *si j’aurais les mots* ‘si j’avais les mots’) ou par le futur (Madagascar : *si je vais payer* ‘si je payais’). En ce qui concerne le mode et l’aspect, on renonce partiellement au subjonctif (Acadie, Louisiane, Madagascar), on utilise la construction *faut* + *infinitif* pour exprimer l’impératif (Sénégal), ou on réalise parfois l’aspect progressif en disant *être après faire qqch.* au lieu d’*être en train de faire qqch.* (Louisiane).

Schéma actanciel et régime des verbes – On relève aussi des différences dans l’emploi syntaxique des verbes : par ex. la pronominalisation de verbes non pronominaux au Sénégal (*se procréer*) et au Burundi (*se sympathiser*, *se confondre à*, *se connaître avec*) et, à l’inverse, parfois l’omission du clitique réfléchi aux Seychelles (*présenter* ‘se présenter’), en Ontario (*laver* ‘se laver’) et, en combinaison avec le

transfert de la construction transitive indirecte en directe, en Alsace et dans d'autres régions de la France (*marier qqn* 'se marier avec qqn'). Notons aussi l'emploi du complément d'objet direct au lieu du complément d'objet indirect en Haïti, en Guyane, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Burundi (*demande-la* 'demande-lui', *il le demande* 'il lui demande', *il les demande* 'il leur demande' ; *téléphoner qqn* 'téléphoner à qqn'), ainsi que, inversement, un verbe transitif direct construit comme transitif indirect dans des régions françaises comme par ex. l'Alsace, en Belgique, en Suisse (*aider à qqn*), en Ontario (*payer pour qqch.* ← angl. *to pay for*) et au Sénégal (*commenter sur qqch.*, *empêcher à qqn*). Enfin, l'emploi des prépositions varie par ex. en Haïti (*sors dans la cuisine* 'de la cuisine'), au Maroc (*partir en Canada* 'au Canada') et en Alsace (*venir avec le train* 'venir en train' ← all. *mit dem Zug kommen*), de même que certains verbes peuvent être utilisés au sens factitif sans recourir à *faire* au Burundi (*miroiter* 'faire miroiter', *déguerpir* 'faire déguerpir') et en Côte d'Ivoire (*se coiffer* 'se faire coiffer').

4.3 Lexique

Tout comme dans le domaine de la prononciation et de la morphosyntaxe, les particularités du lexique comprennent aussi des formes conservées et innovées. Celles-ci se réalisent sans influence étrangère (interne) ou comme emprunts à une autre langue (externe), dans les deux cas sur le plan morphologique (forme) et/ou sémantique (sens), comme le montrent les quatre premiers niveaux de la figure 3 (les autres seront décrits dans les sections 4.3.2 et 4.3.3).

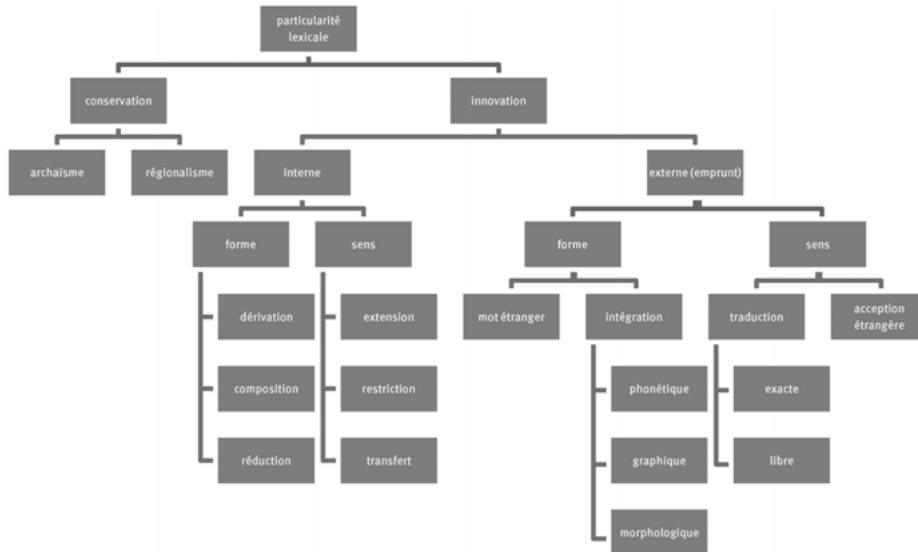


Figure 3 : Typologie de particularités lexicales

4.3.1 Conservation : archaïsme et régionalisme

Dans l'introduction du chapitre 4, nous avons expliqué que les aires périphériques d'un domaine linguistique gardent parfois des formes devenues obsolètes dans le centre. En plus des usages anciens maintenus dans la prononciation et dans la morphosyntaxe, que nous avons vus plus haut, ajoutons ici quelques archaïsmes lexicaux, comme les désignations de la succession des repas *déjeuner* 'repas du matin', *dîner* 'repas du midi', *souper* 'repas du soir', marquées « vx ou région. (Belgique, Canada, Suisse, Congo, Burundi, Rwanda) » dans le PR, s.v., au lieu de la répartition du français hexagonal actuel *petit-déjeuner*, *déjeuner*, *dîner*. Il en va de même pour le système de numération avec *septante*, *huitante*, *nonante* attesté dans le PR par ex. pour la Belgique, la Suisse et le Val d'Aoste, régions où ces formes du système décimal n'ont toujours pas été supplantées complètement par l'actuel modèle de référence (avec ses vestiges de l'ancien système vigésimal *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*). Ajoutons *jaser* 'parler, bavarder' (Québec, Nouvelle-Angleterre) ou *accoutrement* 'habillement' (Burundi) et mentionnons qu'il y a aussi des régionalismes apportés par la France comme par ex. *achaler* 'importuner' (Québec).

4.3.2 Innovation interne

L'innovation interne se manifeste sous l'aspect d'une (i) néologie de forme (innovation morphologique qui implique la création d'un nouveau signifiant) et d'une (ii) néologie de sens (innovation sémantique qui consiste à ajouter un nouveau signifié à un signifiant déjà existant).

Innovation de forme – Les innovations internes émergent suivant les processus de la formation de mots. Les mécanismes les plus communs sont la dérivation et la composition, auxquels s'ajoutent différents types de réduction. (i-i) La dérivation se réalise par préfixation (processus moins productif) : *inter-cantonal*, *inter-wilaya*, *inter-daïra* 'entre les entités administratives *canton* respectivement *wilaya* ou ses sous-entités *daïra*' (Suisse, Algérie), *rebidonvilliser* 'dégrader un lieu' (Algérie), ou par suffixation (y inclus l'ajout de morphèmes zéro) : les verbes *absenter qqn* 'ne pas trouver une personne qu'on voulait voir' (< adj. *absent*, Sénégal), *enceinter qqn* 'rendre enceinte' (< adj. *enceinte*, Cameroun, Sénégal), *grigriser* 'envoûter avec des grigris' (< subst. *grigri*, Cameroun) et les substantifs *baladeur* 'walkman' (< v. *balader*, Québec), *collinaire* 'habitant de la même colline' (< subst. *colline*, Burundi), *érablière* 'plantation d'érables à sucre' (< subst. *érable*, Québec), *poudrière* 'neige que le vent soulève en tourbillons' (< subst. *poudre*, Québec), *ventriote* 'profiteur' (< subst. *ventre*, Burundi). Utilisées simultanément, la préfixation et la suffixation produisent des créations parasynthétiques : *dévierger* 'déflorer' (Cameroun). (i-ii) Pour les exemples de composition, citons *journal de classe* 'agenda scolaire' (Belgique), *mal macaque*

‘gueule de bois’ (Haïti), *motoneige* ‘véhicule pour se déplacer sur la neige’ (Québec), *radio-trottoir* ‘rumeur’ (Burundi, Cameroun), les désignations de fruits inconnus formées sur le modèle « fruit européen prototypique + spécificateur » : *pomme-calebasse*, *pomme-surette*, *pomme-rose*, ou encore la distinction entre produits locaux et métropolitains : *oignon-pays* vs *oignon-France* (Antilles françaises). (i-iii) Il s’y ajoute enfin des abréviations en forme de troncation : *uni* au lieu d’*université* (Suisse), ou en forme de sigle : les sigles épelés *NPA* pour *numéro postal d’acheminement* ‘code postal’ (Suisse), *BM* pour *belle-mère*, *MDL* pour *mère des lieux* ‘petite amie préférée’ (Côte d’Ivoire), *PM* ‘petit marché’ (Burkina Faso) et l’acronyme *CEGEP* pour *collège d’enseignement général et professionnel* (Québec).

Innovation de sens – L’innovation peut également ne concerner que la sémantique, lorsqu’une forme attestée dans l’Hexagone se combine avec une nouvelle acception. Souvent, il s’agit (ii-i) d’une extension de sens, par ex. dans le cas de *frère* ‘personne du même groupe’ (Cameroun, Algérie) ou bien de termes nautiques qui ont acquis un sens plus général comme *amarrer* ‘lier, attacher’, *embarquer* (dans la voiture), *gréer* ‘préparer, garnir, habiller’ (Acadie, Louisiane, Québec) et de formations déonomastiques (également appelées éponymes ou onomastismes) comme *natel* ‘téléphone portable’ (Suisse), *bombardier* ‘camion muni de deux patins et deux chenilles’ (Manitoba), ‘véhicule à chenilles’ (Québec). L’innovation sémantique apparaît également sous la forme de (ii-ii) restriction de sens : *boissons* ‘alcools’ (Algérie), *préparer* ‘faire la cuisine’ (Côte d’Ivoire), et de (ii-iii) transfert de sens qui peut se réaliser par des métonymies comme par ex. *bleu* ‘permis de conduire’ (Suisse), *chevreuil* ‘cerf de Virginie’ (Québec), *outarde* ‘bernache du Canada’ (Québec), *répondre* ‘se rendre à un appel’ (Sénégal), *zéro* ‘carrefour’ (Burundi). Le glissement de sens prête parfois à confusion en créant des faux amis, comme par ex. dans les cas de *baccalauréat* ‘programme d’études universitaires de premier cycle’ (Québec) ou *ministre d’État* ‘celui auquel incombe la gestion de dossiers relevant d’un ministère’ (Québec).

4.3.3 Innovation par emprunt

Une autre forme d’innovation lexicale est l’innovation par emprunt, que nous classerons dans ce qui suit selon la langue d’origine et le type de formation.

Langues d’origine – Pour catégoriser les emprunts selon le statut sociolinguistique de leur langue d’origine, on distingue les emprunts faits (i) aux langues autochtones présentes dans le territoire avant l’expansion du français et aujourd’hui dominées par le français (et parfois menacées d’extinction), (ii) aux langues de contact puissantes et actuellement en compétition avec le français et enfin (iii) aux langues importées par des mouvements de migration récents. Dans la première catégorie, on rencontre par exemple (i-i) les langues régionales de l’Hexagone : *pelotari* ‘joueur de pelote’ (< basque *pelotari* < *jokari* ‘joueur’ + *pelota* ‘pelote’), *menhir* ‘monument mégalithique’

(< breton *men* ‘pierre’ + *hir* ‘long’), *ça touche à toi* ‘c’est ton tour’ (← corse *tocca à tè*), *fayard* ‘hêtre’ (< francoprovençal), *ciboule*, *cigale*, *concombre* (< occitan), (i-ii) les langues amérindiennes, par ex. au Canada l’algonquin (*Québec* < algonq. *kebec* ‘là où le fleuve se rétrécit’, *pacane* ‘noix du pacanier’) ou l’iroquois (*Canada* < iroq. *kanata* ‘peuplement’, *ouaouaron* ‘grosse grenouille’), en Louisiane le choctaw (*bayou* ‘petite rivière lente’) et en Guyane le kali’na (*coumarou* ‘poisson à écailles d’eau douce’), et (i-iii) des langues africaines, par ex. l’agni-baoulé (*awoulaba* ‘belle femme’) ou le bété (*bagnon* ‘bel homme’) au Sénégal et le mooré (*ligidi* ‘argent’) au Burkina Faso. Dans la deuxième catégorie, (ii) celle des emprunts aux grandes langues de contact en compétition avec le français dans le pays, on trouve par ex. les emprunts à l’allemand en Suisse, à l’anglais en Amérique du Nord, à l’arabe au Maghreb, au flamand en Belgique, au kirundi au Burundi, au wolof au Sénégal et au malgache en Madagascar, dont nous citerons des exemples ci-dessous pour élucider les différents types de formation. Reste enfin la troisième catégorie, (iii) les emprunts aux langues des vagues d’immigration plus récentes qui enrichissent le français local : ainsi, les immigrés ukrainiens ont introduit *perogy* ‘pochette de pâte farcie au fromage’ ou *holopchi* ‘petit chou farci’ au Manitoba.

Types de formation – Un autre type de classification distingue entre (i) emprunts de forme et (ii) emprunts de sens. Dans le cas des emprunts formels, un signifiant de la langue d’origine est adopté (avec son signifié) quasiment tel quel dans la langue d’adoption (mot étranger) ou en subissant des adaptations phonétiques, morphologiques et/ou graphiques. L’emprunt sémantique (calque) consiste à adopter seulement le signifié étranger : celui-ci se réalise par l’ajout d’une acception supplémentaire à un signifiant déjà existant dans la langue d’adoption (fr. *réaliser* ‘rendre réel’ + angl. *to realise* ‘se rendre compte’ → fr. *réaliser* ‘rendre réel’ + ‘se rendre compte’) ou par une traduction soit exacte du signifiant de la langue d’origine (angl. *skyscraper* → fr. *gratte-ciel*, it. *grattacielo*), soit plutôt libre (angl. *skyscraper* → all. *Wolkenkratzer* ‘(litt.) gratte-nuages’, es. *rascacielos* ‘(litt.) gratte-ciels’).

Emprunt de forme – Les emprunts de forme apparaissent (i-i) en tant que mots étrangers, c’est-à-dire des mots utilisés pratiquement dans leur forme originale, ce qui n’empêche pas qu’un certain accent français soit remarquable dans la plupart des cas. Citons par ex. les mots techniques empruntés à l’anglais au Québec *blender* ‘mélangeur’, *starter* ‘démarrateur’, *toaster* ‘grille-pain’, *wrench* ‘clé anglaise’ ou au Manitoba *fan* ‘ventilateur’, *sink* ‘lavabo et évier’ ; mais nous avons aussi des germanismes attestés en Suisse, comme *Alleingang* ‘voie solitaire’, *Neinsager* ‘citoyen qui rejette les initiatives populaires’, *Hochdeutsch* ‘allemand standard’ et les termes culinaires empruntés à l’allemand alémanique *knöpfli*, *spätzli* ‘espèces de pâte’, *rösti* ‘mets de pommes de terre râpées et rissolées à la poêle’, tout comme l’italianisme *ecco* ! ‘voilà’ en Val d’Aoste et l’hispanisme *bocadillo* ‘sandwich’ au Maroc. D’autres emprunts de forme sont mieux intégrés dans le système de la langue d’adoption par (i-ii) une adaptation bien claire sur le plan phonétique, morphologique et/ou graphique : *pinotte* (< angl. *peanut*, Québec) ; *cotché* (< es. *coche*, Côte d’Ivoire), *madré* (< es.

madre, Côte d'Ivoire), *marron* 'fugitif' (< es. *marrón*, Antilles) ; *antipastes* 'hors d'œuvre' (< it. *antipasti*, Val d'Aoste), *assurance* 'assurance' (< it. *assicurazione*, Val d'Aoste), *choppe* 'grève' (< it. *sciopero*, Val d'Aoste), *ristrette* (< it. *ristretto*, Suisse) ; *bourgmestre* 'maire' (< m. néerl. *borgermeester*, m. h. all. *bourgemeister*, Belgique, Suisse), *choucroute* (< all. *Sauerkraut*, Val d'Aoste, Alsace) ; *zamu* 'gardien' (< kirundi, Burundi). L'adaptation phonétique, quant à elle, va souvent de pair avec l'adaptation graphique, qui est indispensable dans le cas d'emprunts aux langues utilisant un autre système d'écriture et exigeant donc une translittération : c'est le cas par ex. des mots arabes venus du Maghreb comme *chorba* 'soupe épaisse', *couscous* 'semoule de blé dur ; plat à base de cette semoule', *khobz* 'pain', *legmi* 'boisson fabriquée à partir de la sève du palmier', *makroud* 'petit gâteau traditionnel' ou *tajine* 'plat de forme conique en argile cuite vernissée' et des emprunts au vietnamien comme *nem* 'rouleau impérial' ou *nuoc-mam* 'condiment liquide à base de poissons' et au douala comme *njo* 'gratuit, gratuitement' (Cameroun). L'adaptation morphologique est illustrée par *professoressa* 'professeuse' (< it. *professoressa*, Val d'Aoste) et d'occurrence particulièrement fréquente dans le cas des verbes : *camper* < angl. *to camp* (Manitoba), bien que l'on observe également des verbes non adaptés : *scan* < angl. *to scan* (Haïti), *die* < angl. *to die* 'mourir' (Burundi, Côte d'Ivoire).

Emprunt de sens – Les emprunts de sens (calques) peuvent être réalisés par (ii-i) une traduction exacte du mot emprunté : *grand-enfant* 'petit-enfant' (< angl. *grand-child*, Nouvelle-Angleterre), (ii-ii) par une traduction libre du mot emprunté : *place de jeux* 'aire de jeux' (< all. *Spielplatz* 'aire de jeu', Suisse) ou (ii-iii) par l'adoption de l'acception étrangère : *anxieux* 'impatient' (< angl. *anxious*, Québec), *caméra* 'appareil photo' (< angl. *camera*, Ontario), *définitivement* 'absolument' (< angl. *definitely*, Québec), *office* 'bureau' (< angl. *office*, Ontario), *papier* 'journal' (< angl. *paper*, Nouvelle-Angleterre). Sont calquées également des collocations (*être 16* 'avoir 16 ans' < angl. *to be 16*, Ontario) et des locutions : *acheter un chat dans un sac* 'acquérir un bien sans disposer de garantie sur sa qualité ou sa valeur' (< all. *die Katze im Sack kaufen*, Belgique), *je te tiens les pouces* 'je croise les doigts' (< all. *ich drück dir die Daumen*, Suisse), *parler à travers son chapeau* 'parler à tort et à travers' (< angl. *to talk through one's hat*, Québec), *coudre avec une autre aiguille* 'aller voir ailleurs' (< arabe, Liban), *avoir la langue sucrée* 'savoir duper par des paroles mielleuses' (< wolof, Sénégal).

5 Aménagement interne

Les particularités linguistiques repérées dans les différentes francophonies peuvent être stigmatisées comme fautes ou glorifiées comme expressions de l'altérité et symboles de l'identité nationale. Une attitude plus équilibrée fait la différence entre caractéristiques rejetées et d'autres jugées favorablement et acceptées aussi dans un contexte officiel. Pour évaluer dans ce dernier chapitre les différentes manières de

gérer la divergence, nous jetons d’abord un coup d’œil sur l’engagement normatif et ses résultats. A-t-on pris des mesures pour préserver le français de l’influence des langues concurrentes ? Des efforts ont-ils été déployés pour codifier une norme endogène ? Y a-t-il des dictionnaires du français du pays ? Finalement nous nous interrogerons : le français utilisé dans l’administration, le système éducatif et les médias montre-t-il des diatopismes nationaux ? Y a-t-il des auteurs qui utilisent des particularités linguistiques du pays dans leurs romans ou poèmes ?

5.1 Engagement normatif

5.1.1 Attitudes linguistiques

Purisme linguistique – Il est de longue tradition de critiquer la déviance par rapport à la norme de référence. Cette attitude remonte aux ouvrages du type « dites, ne dites pas », connus dès les temps du latin vulgaire (par ex. *Appendix Probi*), bien ancrés en France depuis les *Gasconismes corrigés* de Desgrouais (1766) et perpétués par ex. au Québec avec le *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* (Maguire 1841) ou le *Vocabulaire des locutions vicieuses* (Dunn 1880) et en Wallonie avec la *Chasse aux belgicisms* (Hanse/Bourgeois-Gielen/Doppagne 1971). Les puristes se focalisent surtout sur les emprunts aux langues concurrentes du français (flamand en Belgique, allemand en Suisse, anglais au Québec), accusées de « corrompre » la langue (pour plus de détails sur l’histoire du purisme dans ces régions cf. Reutner 2009b).

Insécurité linguistique et hypercorrections – Dans sa version exacerbée, le purisme linguistique est souvent symptomatique d’une insécurité linguistique qui a longtemps hanté de nombreux francophones et qui perdure parfois jusqu’à présent. Celle-ci peut mener à des hypercorrections : le rejet de *devenir malade* ‘tomber malade’ aujourd’hui considéré comme une interférence de l’all. *krank werden* en Alsace, bien qu’attesté aussi ailleurs ; certaines prononciations du *h* en Haïti ou du *e* final au Cameroun dans l’effort d’éviter les prononciations typiques du pays ; et, cas un peu particulier et partiellement inversé, la critique envers un compatriote qui ne montre pas l’affaiblissement du *r* répandu dans les Antilles et le prononce à la française, [ʁ], en lui reprochant de « broder les *r* » ou « rouler les *r* », bien que le locuteur critiqué ne prononce pas de *r* roulé, [r] (Guadeloupe, Martinique).

Diglossie pluridimensionnelle – Le purisme et l’insécurité linguistique ne s’ouvrent pas immédiatement à l’esprit si on les regarde comme des phénomènes isolés de leur contexte extralinguistique. Prenons comme exemple la critique des anglicismes, mise en avant dans différents pays du monde, qui ne provient pas seulement de considérations linguistiques, mais également de la crainte par rapport à l’influence prédominante d’une culture étrangère (en l’occurrence la culture anglo-américaine). Dans les pays plurilingues, une telle inquiétude est encore plus pronon-

cée, surtout lorsque les différentes cultures linguistiques ne coexistent pas sur un pied d'égalité, car le statut des langues parlées dans un pays reflète fréquemment la situation sociopolitique et économique de leurs locuteurs. Il en résulte souvent une diglossie pluridimensionnelle. La norme endogène du français est ressentie comme variété basse par rapport à la norme exogène perçue comme variété haute (cf. le paragraphe *Répartition fonctionnelle* sous 1.3). Cette diglossie de base est ensuite accompagnée d'une diglossie supplémentaire qui débouche sur deux scénarios différents : dans une situation de double domination, la norme endogène est perçue comme variété basse non seulement par rapport à la norme exogène, mais aussi par rapport à une langue concurrente sur place ; dans une diglossie à position en sandwich, la norme endogène est ressentie comme variété basse par rapport à la norme exogène et, en même temps, perçue comme variété haute par rapport à la langue concurrente sur place (cf. les figures 4 et 5). Le Québec avant la Révolution tranquille illustre bien cette situation de double domination, avec un français québécois perçu comme inférieur tant par rapport à la norme exogène que par rapport à l'anglais. Quant à la diglossie à position en sandwich, on en trouve des exemples dans les aires créolophones avec un français martiniquais, réunionnais, etc. ressenti comme inférieur par rapport à la norme exogène, mais supérieur par rapport au créole. Cette systématique est également applicable à d'autres langues : le flamand en Belgique, par exemple, se trouve dans une diglossie à double domination, le néerlandais, d'un côté, et le français de l'autre.

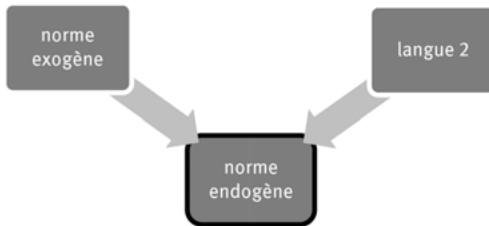


Figure 4 : Diglossie à double domination

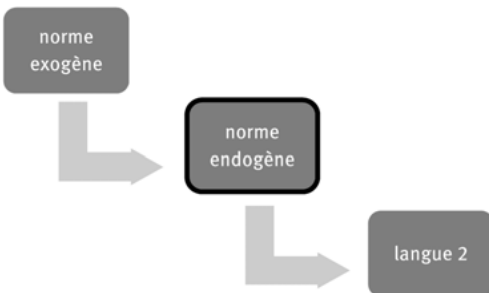


Figure 5 : Diglossie à position en sandwich

Séparer le bon grain de l'ivraie – Si la situation sociopolitique permet l'établissement d'une norme endogène explicite, celle-ci ne peut certes pas valoriser toutes les particularités locales. Si on veut qu'elle soit acceptée, il faut préciser quelles particularités sont admises. Pensons à l'histoire des grandes langues romanes et prenons comme exemple l'Accademia della Crusca (www.accademiadellacrusca.it) qui a choisi comme emblème le « frullone », un instrument servant à séparer la farine de l'ivraie, c'est-à-dire les « bons » des « mauvais » mots. En général, les particularités locales sont plus facilement acceptables dans la mesure où elles n'ont pas de vraies concurrentes dans la norme exogène et sont donc quasiment incontournables, comme c'est normalement le cas des désignations se référant à la réalité locale. Prenons comme exemple la liste de « canadianismes de bon aloi » (OLF 1969), intégrés complètement dans le PR en 1977 (cf. Reutner 2007, 75), qui recueille les amérindianismes pour désigner la faune et la flore de l'Amérique du Nord (la seule alternative étant la terminologie latine qui ne leur fait toutefois pas de vraie concurrence) et les statalismes se référant aux spécificités des systèmes politique, administratif et socioéconomique québécois. Tandis que la liste de l'OLF comprend seulement les formes acceptées et réussit donc à les valoriser sans en stigmatiser explicitement d'autres, la tradition des listes « à éviter » et « à retenir » se poursuit également, mais ce qui est nouveau, c'est l'inclusion de particularités nationales parmi les formes à retenir. Tel est le cas de la liste établie dans le manuel *Le français au bureau*, où les auteurs déconseillent par ex. l'emploi d'*abreuvoir* pour un distributeur d'eau potable dans les lieux publics et recommandent *fontaine* (Guilloton/Cajolet-Laganière 2005, 268 ; cf. également BDLP-Québec et DHFQ, s.v.), en opérant ainsi une distinction entre deux expressions marquées chacune comme québécoisme, mais d'acceptation sociolinguistiquement différente. En règle générale, les formes valorisées sont souvent celles utilisées par le groupe social dominant ou les formes que l'on entend dans des situations de communication officielles.

5.1.2 Codification

Dictionnaires différentiels et généraux – Les recueils de particularités réalisés dans l'esprit puriste s'inscrivent dans une optique de stigmatisation des « fautes » à éviter. D'autres dictionnaires différentiels, au contraire, émanent de la volonté de magnifier les mots spécifiques ou, mieux encore, de les rassembler de manière neutre. C'est le cas par ex. du *Dictionnaire des belgicisms* de Francard et al. (2015), du *Dictionnaire suisse romand* (cf. DSR) ou de la *Base de données lexicographiques panfrancophone* (cf. BDLP). La seule francophonie qui présente sa variété du français dans des dictionnaires généraux est le Québec (cf. DFP, DQA, *Usito*).

Terminologie – Le Québec se distingue également par son travail terminologique monumental. Celui-ci est un bon exemple pour illustrer le fait que l'aménagement interne découle logiquement de l'aménagement externe, la francisation du pays

requis par la Charte de la langue française ayant entraîné le besoin d'une terminologie française pour tous les domaines de la vie publique. Cette politique a donné naissance au *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), une œuvre gigantesque qui ne comble pas seulement des lacunes de *FranceTerme*, mais propose également des formes divergentes : citons-en les mots valises *courriel* (< *courrier électronique*) pour *e-mail*, *clavardage* (*clavier* + *bavardage*) pour *chat*, ainsi que *baladeur* pour *walkman*, *baladodiffusion* au lieu de *podcasting*. Même la terminologie du golf, sport né dans un environnement anglophone et donc étroitement lié à la langue anglaise, est transférée complètement au français par l'OQLF (2005) ; c'est ainsi que l'on entendra des commentateurs de tournois québécois dire *oiselet* (angl. *birdie*), *aigle* (angl. *eagle*), *fer droit* (angl. *putter*) ou *té* (angl. *tee*). Il arrive d'ailleurs de plus en plus que les propositions faites au Québec réussissent à pénétrer aussi dans d'autres francophonies.

Orthographe et grammaire – Au-delà de la rédaction de dictionnaires, la codification concerne également l'orthographe et la grammaire. Cette fois-ci c'est la Suisse qui, déçue de ne pas avoir été consultée à propos des Rectifications de 1990, se distingue en publiant ses propres rectifications orthographiques. Elle est également pionnière dans la francophonie périphérique européenne en ce qui concerne la féminisation du lexique pour éviter le sexisme dans la rédaction de textes officiels, un secteur où le Québec a été un précurseur – ce qui surprend peu, vu sa proximité aux États-Unis où le sujet a surgi (cf. Reutner 2009a, 269–279).

5.2 Production langagière dans la variété locale du français

Le dernier chapitre est consacré aux attestations des caractéristiques décrites sous 4 en dehors de la sphère privée. Tandis que les chapitres 3.2 à 3.4 s'intéressent à la question de savoir si l'administration, le système éducatif et les médias intègrent le français, les prochains paragraphes traitent la question de savoir si le français utilisé dans ces domaines correspond à la norme exogène ou constitue la base d'une norme endogène, ce qui serait un autre indice de valorisation du français du pays. Le chapitre se termine avec le rôle des particularités dans la littérature.

La variation dans l'administration – Les textes législatifs et la scripturalité surveillée de l'administration montrent, dans la plupart des francophonies, peu de particularités locales, exception faite de l'emploi de statalismes ou d'autres lexies incontournables. En ce qui concerne l'oralité, les auteurs mentionnent l'adaptation au langage de l'interlocuteur dans les bureaux (*linguistic accommodation*).

La variation dans le système éducatif – L'école, dans la conviction de nombreux francophones, a pour rôle de véhiculer la norme hexagonale. En même temps, on note des différences entre cet idéal épilinguistique et la réalité sociolinguistique. Les professeurs des écoles sont normalement des locaux qui (consciemment ou non) emploient un français régionalement marqué et le transmettent à leurs élèves. Pen-

sons au professeur romand qui ne renoncera pas aux systèmes phonologique et prosodique typiquement romands quand il enseigne dans son pays. Dans ce sens, l'Association québécoise de professeurs de français a revendiqué explicitement en 1977 de vouloir enseigner le « français d'ici ». Et lorsque le CODOFIL (dont la mission était de promouvoir 'la langue française telle qu'elle se trouve dans l'État de la Louisiane' « the French language as found in the State of Louisiana », cf. Louisiana Acts 1968, n° 409), a commencé à vouloir compenser son manque de personnel en faisant venir en Louisiane des professeurs de français depuis la France, la Belgique et le Québec, il s'est heurté à des oppositions militantes, puisque le désir de fortifier le patrimoine local semblait contrecarré par l'exposition à des variétés ressenties comme étrangères. La situation se présente différemment en Afrique subsaharienne, où l'existence de la variété endogène est parfois encore niée par l'attachement au mythe du français de France, auquel on aspire sans parvenir toujours à l'atteindre ; des initiatives bien raisonnées consistant à partir des normes endogènes pour transmettre la norme exogène à l'école ou même d'enseigner les normes endogènes comme variétés cibles, ont été lancées, mais se heurtent encore à des préjugés qui considèrent ces initiatives à tort comme une tentative d'institutionnaliser même les variétés marquées les plus basses au plan sociolinguistique.

La variation dans les médias – Les caractéristiques du français local s'observent également dans les médias écrits : sur Internet, elles sont particulièrement fréquentes dans les médias sociaux, mais également dans des pages web officielles, et on les trouve aussi dans les journaux écrits : pour la Suisse, en témoignent les exemples de la presse romande rassemblés pour la rédaction du DSR, et pour l'Alsace, les particularités attestées dans l'édition bilingue des *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Quant à l'oral, il n'est pas étonnant que la variation diatopique pénètre les médias audiovisuels lorsqu'il y a des interlocuteurs invités. Ce qui est plus significatif, c'est quand les présentateurs de radio eux-mêmes utilisent les formes du pays, surtout sur les ondes nationales. Ceci vaut d'autant plus pour la télévision, où le langage des « présentateurs du journal télévisé » est considéré comme parangon de correction dans beaucoup de cultures, ce qui ennoblit automatiquement les formes endogènes qu'ils utilisent. Conscient de son rôle, Radio-Canada accorde une importance particulière à la qualité linguistique en chargeant des conseillers linguistiques comme Guy Bertrand de la garantir.

La variation dans la littérature – L'exploitation littéraire de la variation diatopique remonte à loin. Très ancienne déjà est la stratégie de son emploi pour ridiculiser le personnage qui y recourt ou pour intensifier l'effet comique de l'œuvre littéraire, comme par ex. dans les comédies de Molière, mais également dans des films récents comme *Bienvenue chez les Ch'tis* (cf. Reutner 2013a). Or, l'emploi de diatopismes dans la littérature ne se limite pas au comique. On y fait appel également pour donner une image authentique au texte, augmenter l'expressivité, créer d'autres effets de style ou répondre tout simplement au besoin de désigner un référent local inconnu en France. L'interprétation de la présence de diatopismes dans la littérature varie entre simple

folklore ou un peu de couleur locale d'une part, et, de l'autre, signe de légitimation de la norme endogène qui aurait réussi à pénétrer la sphère littéraire. L'auteur peut choisir entre l'emploi tout à fait naturel de formes locales et leur marquage par des guillemets, des formules métalinguistiques du type *comme on dit au Sénégal, en Louisiane*, etc. ou des explications dans le texte, en parenthèse ou en note de bas de page qui soulignent le caractère étranger de la forme, ce qui peut s'interpréter comme politesse par rapport au lecteur non local, mais également comme une forme de stigmatisation. En outre, l'auteur peut modestement intégrer la variation géolinguistique dans les dialogues, ou bien, de manière plus décisive, l'utiliser dans les parties narratives – ce qui sera particulièrement significatif s'il ne s'agit pas d'un narrateur à la première personne, mais d'un narrateur auctorial.

Conséquences – Dans tous les cas cités, le fait de voir les particularités écrites dans une œuvre littéraire leur confère déjà une certaine légitimité et l'attestation littéraire facilite également, voire entraîne, leur enregistrement dans les dictionnaires comme autre point de référence. Les helvétismes de *La nouvelle Héloïse* de Rousseau, exploités pour le DSR, illustrent bien ce phénomène, de même que les diatopismes propagés par les romans non français qui gagnent de plus en plus en renommée. Il n'est que de songer à l'Acadienne Antonine Maillet (*Pélagie-la-Charrette* 1979), au Marocain Tahar Ben Jelloun (*La nuit sacrée* 1987), au Libanais Amin Maalouf (*Le rocher de Tanios* 1993) ou au Martiniquais Patrick Chamoiseau (*Texaco* 1992), auteurs de francophonies extra-européennes qui ont tous remporté le prix Goncourt avec des romans parsemés de diatopismes. Avec deux autres auteurs martiniquais, Jean Bernabé et Raphaël Confiant, Chamoiseau explique dans *l'Éloge de la créolité* sa fierté de la créolisation du français : « La créolité [...] a marqué d'un sceau indélébile la langue française. Nous nous sommes approprié cette dernière. Nous avons étendu le sens de certains mots. Nous en avons dévié d'autres. Et métamorphosé beaucoup. Nous l'avons enrichie tant dans son lexique que dans sa syntaxe. Nous l'avons préservée dans moult vocables dont l'usage s'est perdu. Bref, nous l'avons habitée » (1993, 46).

6 Conclusions

Typologies mono- et bidimensionnelles – L'idée d'établir une classification des aires francophones n'est pas nouvelle. Présentons-en les trois contributions les plus importantes : (i) Bal (1977, 7ss.) pose la question de savoir comment le français s'est établi dans les différents pays et distingue entre zones de tradition et d'expansion. Les zones de tradition comprennent pour lui les domaines d'oïl et francoprovençal. L'expansion se réalise sous forme de superposition (par ex. dans les colonies africaines, où le français s'est implanté comme variété haute sans évincer les langues africaines dans la vie quotidienne), implantation (par ex. dans les aires de langues régionales de la France, où le français s'est d'abord établi comme variété haute et

s'est implanté ensuite comme langue maternelle de la population), importation (par ex. au Québec, où le français a été apporté par l'immigration d'une population française) ou rayonnement culturel (par ex. en Allemagne, où le français est enseigné à l'école, ou dans l'Europe de l'Est au temps de l'universalité de la langue française). (ii) Valdman (1979, 9–14) demande quelle fonction le français assure : langue véhiculaire et vernaculaire (par ex. France, Romandie, Wallonie, Québec), plutôt langue véhiculaire (certains pays de l'Afrique subsaharienne), plutôt langue vernaculaire (Québec avant la Révolution tranquille). (iii) Chaudenson (1988 ; 1993) distingue entre le statut d'une langue (par ex. statut juridique, politique, économique) et son corpus (formes d'acquisition de la langue, compétences linguistiques, production langagière) et développe pour le français des scénarios avec un statut et un corpus élevés (France), un statut élevé combiné à un corpus faible (pays de l'Afrique subsaharienne), un statut faible accompagnant un corpus élevé (Flandre) et un statut et corpus faibles (Sainte-Lucie).

Typologie pluridimensionnelle – Le problème de ces classifications est qu'elles ne prennent en considération qu'un extrait des dimensions pertinentes : Bal ne retient qu'une partie des aspects socio-historiques lorsqu'il se demande comment le français s'est établi dans le pays ; Valdman et surtout Chaudenson combinent des éléments actuels de l'aménagement externe et de la situation démolinquistique. Les propos précédents montrent que la description des différents types de francophonie ne peut pas se restreindre à une ou deux des cinq dimensions décrites et surtout pas à une des sous-dimensions. Elle exige plutôt de combiner plusieurs sous-dimensions des cinq dimensions, dont chacune permet d'établir une sous-typologie qui devrait être basée sur les critères pertinents et représentée dans un tableau suivant le modèle des tableaux 1 et 2. En combinant tous ces tableaux, on pourrait créer une matrice complexe qui permettrait de développer une typologie pluridimensionnelle en réunissant les sous-typologies qui se dessinent dans les sections sur la situation démolinquistique, le survol historique, l'aménagement externe et interne ainsi que les particularités du français. Il serait certes complexe de réaliser une typologie aussi exhaustive, établie sur la base de sous-typologies de différentes natures, mais cette option serait la seule qui permette de fournir une classification précise des francophonies. Le plus grand défi serait probablement moins la quantité considérable des données à intégrer dans la matrice que leur disponibilité et comparabilité pour chacun des pays analysés.

Résultats à prévoir – Cela en vaut-il la peine ? Quel serait le résultat d'une telle typologie pluridimensionnelle ? Dans chaque sous-dimension apparaissent des groupes de francophonies. Si les groupes formés dans une des sous-dimensions étaient identiques à ceux de toutes les autres (et éventuellement aussi aux groupes établis dans les typologies mono- ou bidimensionnelles), on pourrait constater que l'effort aurait été superflu parce qu'il ne servirait qu'à confirmer les résultats déjà existants. Or, dans les sous-typologies qui se dessinent dans ce qui précède, se sont certes manifestées des combinaisons usuelles, mais également des regroupements

surprenants n'apparaissant pas dans les typologies déjà établies. Il s'en dégage des ressemblances entre des pays africains et américains, entre des régions françaises et des régions hors d'Europe, ainsi que d'autres regroupements auxquels on n'aurait pas pensé. La combinaison de toutes les différentes sous-dimensions judicieuses va-t-elle encore permettre au final le regroupement de pays unis à travers plusieurs sous-dimensions ? Ou va-t-on finalement obtenir simplement une liste de francophonies isolées, chacune d'entre elles séparée des autres par une multitude de critères ? Tout dépendra certainement du degré d'abstraction des critères. À force de détailler et de multiplier les critères, le risque est de ne se retrouver, au bout du plus compte, sans aucun groupe. Une telle démarche qui mènerait à l'impossibilité de regroupement permettrait, en revanche, de décrire clairement les pays par un faisceau de critères, attribuable sans équivoque à un pays spécifique. En guise de compromis, une approche graduée quant au nombre d'éléments distinctifs permettrait les deux : un regroupement des francophonies à un plan d'abstraction élevé et la description univoque de chaque francophonie à un plan d'abstraction bas. Quoi qu'il en soit, chaque sous-dimension ou sous-typologie livrera ses révélations – certaines plus éclairantes, d'autres moins, mais en général trop prometteuses pour ne pas être poursuivies.

7 Références

- Bal, Willy (1977), *Unité et diversité de la langue française*, in : André Reboullet/Michel Tétu (edd.), *Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*, Paris, Hachette, 5–28.
- BDLP = Claude Poirier et al. (edd.) (2001–2014), *Base de données lexicographiques panfrancophone*, Québec/Paris, TLFQ/AUF, <http://www.bdlp.org> (6.12.2016).
- BDLP-Québec = Claude Poirier et al. (2005), *Québec*, in : Claude Poirier et al. (edd.) (2001–2014), *Base de données lexicographiques panfrancophone*, Québec/Paris, TLFQ/AUF, <http://www.bdlp.org/accueil.asp?base=QU> (6.12.2016).
- Bernabé, Jean/Chamoiseau, Patrick/Confiant, Raphaël (1993 [1989]), *Éloge de la créolité. In Praise of Creoleness*, Paris, Gallimard.
- Broudic, Faïch (2013), *L'interdit de la langue première à l'école*, in : Georg Kremnitz (ed.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 353–373.
- CA = Republik Österreich (2016), *Bundes-Verfassungsgesetz*, in : Bundeskanzleramt (ed.), *Bundesrecht konsolidiert. Gesamte Rechtsvorschrift für Bundes-Verfassungsgesetz*, Wien, Rechtsinformationssystem, <https://www.ris.bka.gv.at/GeltendeFassung.wxe?Abfrage=Bundesnormen&Gesetzesnummer=1000138> (6.12.2016).
- CAL = République algérienne démocratique et populaire (2016), *Constitution de la République algérienne démocratique et populaire*, Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire 14, 7.3.2016, 4–38, <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2016/F2016014.pdf> (6.12.2016).
- Carpooran, Arnaud, et al. (2010), *La situation du français dans les îles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien*, in : Alexandre Wolff (ed.), *La langue française dans le monde. 2010*, Paris, Nathan, 64–100, http://www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf (6.12.2016).

- Cavalli, Marisa (2004), *Contact des langues, marques transcodiques et représentations sociales au Val d'Aoste*, Sociolinguistica 18, 30–53.
- CB = République du Burundi (2005), *Constitution de la République de Burundi*, Bujumbura, Assemblée Nationale de Burundi, <http://www.assemblee.bi/Constitution-de-la-Republique-du> (6.12.2016).
- CBF = Burkina Faso (2012), *Constitution du 11 juin 1991 (version du 11 juin 2012)*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/const/bf2012.htm> (6.12.2016).
- CC = Confédération du Canada (1982), *Loi constitutionnelle de 1982*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html#h-40> (31.12.2016).
- CCA = République du Cameroun (1996), *La Constitution de la République du Cameroun*, in : Centre for Human Rights (ed.), *Indigenous Documents*, Pretoria, University of Pretoria, http://www1.chr.up.ac.za/chr_old/indigenous/documents/Cameroon/Legislation/La%20Constitution%20de%20la%20Republique%20du%20Cameroun.pdf (6.12.2016).
- CCB = Royaume de Cambodge (1993), *Constitution du Royaume du Cambodge en langue française*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/const/kh2010.htm> (1.9.2015).
- CCI = République de Côte d'Ivoire (1960), *Constitution du 3 novembre 1960*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/const/ci1960.htm> (6.12.2016).
- CCO = Union des Comores (2001/2009), *Constitution comorienne*, mise à jour le 23 mai 2009, in : Assemblée nationale (ed.), *Bibliothèque*, Erevan, République d'Arménie, <http://www.parliament.am/library/sahmanadrutyunner/komoros.pdf> (6.12.2016).
- CF = République française (1958/2015), *Constitution de la République française*, mise à jour en janvier 2015, Paris, Assemblée nationale, http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp#titre_12 (6.12.2016).
- CH = République d'Haïti (1987), *La Constitution de la République d'Haïti*, Port-au-Prince, Assemblée Nationale Constituante, https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html (6.12.2016).
- Chaudenson, Robert (1988), *Propositions pour une grille d'analyse des situations de francophonie*, Paris, ACCT.
- Chaudenson, Robert (1993), *La typologie des situations de francophonie*, in : Didier de Robillard/ Michel Beniamino (edd.), *Le français dans l'espace francophone. Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, vol. 1, Paris, Champion, 357–369.
- CL = Grand-Duché de Luxembourg (1948), *Constitution 2016*, Luxembourg, Service central de législation, <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-recueil-constitution-20161020-fr-pdf.pdf> (6.12.2016).
- CLA = République démocratique populaire Lao (2003), *Constitution de la République démocratique populaire Lao en langue française*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/const/la2003.htm> (1.9.2015).
- CLB = République libanaise (2004), *Constitution du Liban*, in : Observatoire de la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme (ed.), *Espace francophone des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Paix*, Paris, OIF, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Liban.pdf> (6.12.2016).
- Clermont, Guy (2006), *Les réfugiés de Saint-Domingue à la Nouvelle-Orléans : 1791–1820*, in : Guy Clermont/Michel Beniamino/Arielle Chauvin-Chapot (edd.), *Mémoires francophones : la Louisiane*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 67–86.

- CM = Royaume du Maroc (2011), *La Constitution. Édition 2011*, Rabat, Secrétariat Général du Gouvernement (2011), http://www.amb-maroc.fr/constitution/Nouvelle_Constitution_%20Maroc2011.pdf (6.12.2016).
- CMD = République de Madagascar (2010), *La Constitution de la Quatrième République*, Antananarivo, Ministère de la Justice, http://www.justice.gov.mg/?page_id=196 (6.12.2016).
- CMR = Republic of Mauritius (2016), *Constitution of Mauritius*, in : International Labour Association/ Organisation internationale du travail (ed.), *Documents*, Genève, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-ed_protect/-protrav/-ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_126778.pdf (6.12.2016).
- Confédération suisse (2014), *Erhebung zur Sprache, Religion und Kultur*, Neuchâtel, Eidgenössisches Department des Inneren/Bundesamt für Statistik, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/sprachen-religionen.html> (6.12.2016).
- CS = Confédération suisse (1999), *Constitution fédérale de la Confédération suisse*, Berne, Gouvernement suisse, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html> (6.12.2016).
- CSG = République du Sénégal (2001), *Constitution du Sénégal*, Journal Officiel, <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article36> (6.12.2016).
- CSY = République des Seychelles (1993), *Constitution des Seychelles du 8 Juin 1993*, in : Observatoire de la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme (ed.), *Espace francophone des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de la Paix*, Paris, OIF, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Seychelles.pdf> (6.12.2016).
- Cunsièglere esecutivu (2013), *Inchiesta sociolinguistica nant' à a lingua corsa*, Ajaccio, Collectivité territoriale de Corse, http://www.corse.fr/linguacorsa/Inchiesta-sociolinguistica-nant-a-a-lingua-corsa_a123.html (6.12.2016).
- CV = République socialiste du Vietnam (1992), *Constitution de la République socialiste du Vietnam en langue française*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/vn1992.htm> (1.9.2015).
- CVA = République de Vanuatu (1980), *Constitution de la République du Vanuatu*, in : Jean-Pierre Maury (ed.), *Digithèque de matériaux juridiques et politiques*, Perpignan, Université de Perpignan, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/vu1980.htm> (6.12.2016).
- Dejean, Yves (2011), *Déménagement linguistique*, Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 12 juillet.
- Desgrouais, Jean (1766), *Les Gasconismes corrigés* ; 1801, Toulouse, Veuve Douladoure ; 1997, Nîmes, Lacour.
- DFP = A. E. Shiaty/Claude Poirier (edd.) (1988), *Dictionnaire du français plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- DHFQ = Claude Poirier (ed.) (1998), *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- DQA = Jean-Claude Boulanger (ed.) (1993 [1992]), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, Dicorobert.
- DSR = André Thibault (2004 [1997]), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève, Zoé (deuxième édition revue et augmentée préparée par Pierre Knecht).
- Dunn, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Côté et Cie.
- edinstitut (2012), *Étude sur le dialecte alsacien*, Strasbourg, Institut d'études marketing/OLCA, https://www.olcalsace.org/sites/default/files/documents/etude_linguistique_olca_edinstitut.pdf (26.12.2016).
- Eusko Jaurilaritza/Gobierno Vasco (2013), *V^e Enquête Sociolinguistique 2011. Pays basque, Communauté autonome basque, Navarre, Pays basque Nord*, Vitoria-Gasteiz, Communauté Autonome

- Basque/Ministère de l'Éducation, de la Politique Linguistique et de la Culture, [http://www.euskara.euskadi.eus/contenidos/informacion/inkesta_soziolinguistikoa2012/fr_survey/adjuntos/VEnquete\(FR\)_baja.pdf](http://www.euskara.euskadi.eus/contenidos/informacion/inkesta_soziolinguistikoa2012/fr_survey/adjuntos/VEnquete(FR)_baja.pdf) (6.12.2016).
- Ferguson, Charles (1959), *Diglossia*, *Word* 15, 325–340.
- Fishman, Joshua (1967), *Bilingualism With and Without Diglossia. Diglossia With and Without Bilingualism*, *Journal of Social Issues* 23/2, 29–38.
- Francard, Michel, et al. (2015 [2010]), *Dictionnaire des belgicisms*, Bruxelles, De Boeck.
- FranceTerme = Ministère de la Culture et de la Communication (2015), *FranceTerme*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, <http://www.culture.fr/Ressources/FranceTerme> (6.12.2016).
- GDT = Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca/> (6.12.2016).
- GRLF = Alain Rey (ed.) (2001), *Le Grand Robert de la langue française*, 6 vol., Paris, Le Robert, <http://gr.bvdep.com/> (6.12.2016).
- Guilloton, Noëlle/Cajole/Laganière, Hélène (2005), *Le français au bureau*, Québec, OQLF.
- Hanse, Joseph/Bourgeois-Gielen, Hélène/Doppagne, Albert (1971), *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Plisnier.
- Insee (2011), *Les langues parlées au travail, à l'école et/ou à la maison*, in : *Résultats du Recensement de la population 2011*, Luxembourg, Institut national de la statistique et des études économiques, <http://www.statistiques.public.lu/fr/population-emploi/rp2011/caracteristiques-personnelles/index.html> (6.12.2016).
- Jablonka, Frank (2013), *De la « Romania submersa » à la Romania « re-emersa »*. *Quelques éléments d'historiographie du français dans le Maghreb*, in : Anne-Marie Chabrolle-Cerretini (ed.), *Romania. Réalité(s) et concepts*, Limoges, Lambert-Lucas, 273–281.
- Kloss, Heinz (1966), *Types of Multilingual Communities*, *Sociological Inquiry* 36, 135–145.
- loi fédérale (2007) = Confédération suisse (2007), *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques*, Berne, Gouvernement suisse, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20062545/index.html> (6.12.2016).
- loi sur le régime des langues = Grand-Duché de Luxembourg (1984), *Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues*, *Mémorial A n° 16*, 196–197, <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1984/0016/a016.pdf#page=6> (1.8.2016).
- Louisiana Acts (1968) = Louisiana State Legislature (1968), *Acts of Legislature. Regular Session 1968*, Baton Rouge.
- Maguire, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française*, Québec, Fréchette.
- Molière, Jean-Baptiste Poquelin (2010 [1673]), *Le Bourgeois gentilhomme, comédie-balet, faite à Chambort, Pour le Divertissement du Roi*, in : Georges Forestier/Claude Bourqui (edd.), *Molière. Œuvres complètes*, vol. 2, Paris, Gallimard, 261–343.
- OIF (2010) = Alexandre Wolff (ed.), *La langue française dans le monde. 2010*, Paris, Nathan, http://www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf (6.12.2016).
- OIF (2014) = Alexandre Wolff (ed.), *La langue française dans le monde. 2014*, Paris, Nathan, <http://www.francophonie.org/Langue-Francaise-2014/> (6.12.2016).
- OLF (1969) = Office de la langue française, *Canadianismes de bon aloi*, Québec, Gouvernement du Québec/Ministère de l'Éducation.
- OQLF (2005), *Terminologie du golf*, Québec, Office québécois de la langue française/Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/golf_2005.pdf (6.12.2016).
- ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) = Assemblée nationale (2016), *Ordonnance 188 d'août 1539 (ou « ordonnance de Villers-Cotterêts ») prise par le Roi François I^{er} imposant l'usage du français*

- dans les actes officiels et de justice enregistrée au Parlement de Paris le 6 septembre 1539, Paris, République française, http://portal-lem.com/documents/langues/occitan/ordonnance_de_villers-cotterets.pdf (26.12.2016).
- Pohl, Jacques (1985), *Le français de Belgique est-il belge ?*, Présence francophone 27, 9–19.
- PR = Josette Rey-Debove/Alain Rey (edd.) (2017), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- Republic of Mauritius (2011), *2011 Population Census – Main Results*, Port Louis, Government of Mauritius, <http://statsmauritius.govmu.org/English/CensusandSurveys/Documents/ESI/pop2011.pdf> (6.12.2016).
- Reutner, Ursula (2005), *Sprache und Identität einer postkolonialen Gesellschaft im Zeitalter der Globalisierung. Eine Studie zu den französischen Antillen Guadeloupe und Martinique*, Hamburg, Buske.
- Reutner, Ursula (2007), *Das kanadische Französisch in der heutigen Lexikographie Frankreichs*, Lebende Sprachen 2, 75–84.
- Reutner, Ursula (2008), *Aspects d'une comparaison sociolinguistique entre le Québec et les Antilles françaises*, in : Brigitte Horiot (ed.), *Français du Canada, français de France. Actes du septième Colloque international de Lyon, du 16 au 18 juin 2003*, Tübingen, Niemeyer, 183–198.
- Reutner, Ursula (2009a), *Sprache und Tabu. Interpretationen zu französischen und italienischen Euphemismen*, Tübingen, Niemeyer.
- Reutner, Ursula (2009b), *Rendez donc à César ce qui est à César ? Remarques comparatives sur l'autoperception linguistique belge et québécoise*, in : Beatrice Bagola/Hans-Josef Niederehe (edd.), *Français du Canada, français de France. Actes du huitième Colloque international de Trèves du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Niemeyer, 81–100.
- Reutner, Ursula (2013a), *Spécificités culturelles et traduction : l'exemple de « Bienvenidos al Norte »*, in : Emili Casanova Herrero/Cesáreo Calvo Rigual (edd.), *Actas del XXVI Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románicas. Valencia, 2010*, vol. 8, Berlin, de Gruyter, 445–456.
- Reutner, Ursula (2013b), *Phonétisme français – phonétisme canadien : aspects de la prononciation du graphème « oi »*, in : Liliane Rodriguez/André Lapiere (edd.), *D'est en ouest : la variation géolinguistique du français au Canada*, Winnipeg, Presses de l'Université de Saint-Boniface, 87–109.
- Reutner, Ursula (2013c), *« Nous, lexicographes, nous avons donc toujours tort ? ». Traitement de l'euphémisme dans le « Petit Robert »*, Cahiers de lexicologie 103, 167–192.
- Reutner, Ursula (2014), *Du latin aux langues romanes*, in : Andre Klump/Johannes Kramer/Aline Willems (edd.), *Manuel des langues romanes*, Berlin/Boston, de Gruyter, 199–223.
- Reutner, Ursula (2015), *Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie*, in : Claudia Polzin-Haumann/Wolfgang Schweickard (edd.), *Manuel de linguistique française*, Berlin/Boston, de Gruyter, 171–195.
- Reutner, Ursula (à paraître), *La frontière linguistique franco-anglaise en Amérique du Nord*, in : Christina Ossenkop/Otto Winkelmann (edd.), *Manuel des frontières linguistiques dans la Romania*, Berlin/Boston, de Gruyter.
- Rossillon, Philippe (ed.) (1995), *Atlas de la langue française*, Paris, Bordas.
- Statistiques Canada (2011), *Le français et la francophonie au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.cfm (6.12.2016).
- TLF = Paul Imbs et al. (edd.) (1971–1994), *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)*, 16 vol., Paris, CNRS, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm> (17.3.2017).
- Usito = Hélène Cajolet-Laganière/Pierre Martel/Chantal-Édith Mason (2013), *Dictionnaire général de la langue française en ligne*, Sherbrooke, Delisme, <http://www.usito.com/> (1.6.2016).

Valdman, Albert (1979), *Avant-propos*, in : Albert Valdman (ed.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 5–18.

Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue française*, Paris, Camusat/Le Petit.

WFb (2016) = Central Intelligence Agency, *The World Factbook 2016–2017*, Washington, United States of America, <https://www.cia.gov/library/publications/resources/the-world-factbook/index.html> (17.3.2017).

Manuel des francophonies

MRL 22

Manuals of Romance Linguistics

**Manuels de linguistique romane
Manuali di linguistica romanza
Manuales de lingüística románica**

Edited by
Günter Holtus and Fernando Sánchez Miret

Volume 22

Manuel des francophonies



Édité par Ursula Reutner

DE GRUYTER

ISBN 978-3-11-034670-1
e-ISBN (PDF) 978-3-11-034821-7
e-ISBN (EPUB) 978-3-11-039462-7

Library of Congress Cataloging-in-Publication Data

A CIP catalog record for this book has been applied for at the Library of Congress.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek

The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie;
detailed bibliographic data are available on the Internet at: <http://dnb.dnb.de>.

© 2017 Walter de Gruyter GmbH, Berlin/Boston
Typesetting: jürgen ullrich typosatz, Nördlingen
Printing and binding: CPI books GmbH, Leck
♻️ Printed on acid-free paper
Printed in Germany

www.degruyter.com